

RAPPORT ANNUEL 2019



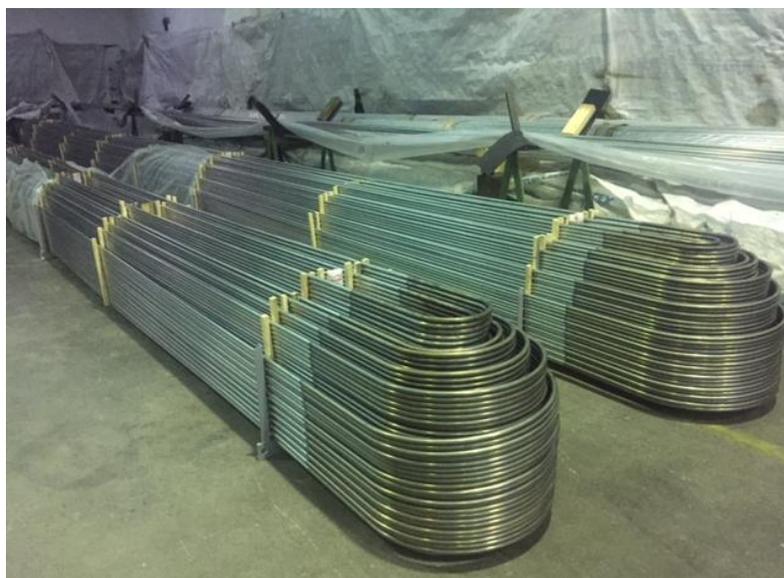
Unités de production



Zwahlen & Mayr Constructions Métalliques

Avec sa capacité annuelle de production de 4'000 tonnes, Zwahlen & Mayr compte parmi les plus importants charpentiers métallique de Suisse. Son outil de production particulièrement performant lui permet de fabriquer des éléments de près de 70 tonnes et de plus de 40 mètres de longueur.

Bien que spécialisée dans les ouvrages importants de fort tonnage (ponts routiers et ferroviaires, stades), Zwahlen & Mayr peut également réaliser pour ses clients des passerelles piétonnes, des halles industrielles ou des ouvrages spéciaux de tous types.

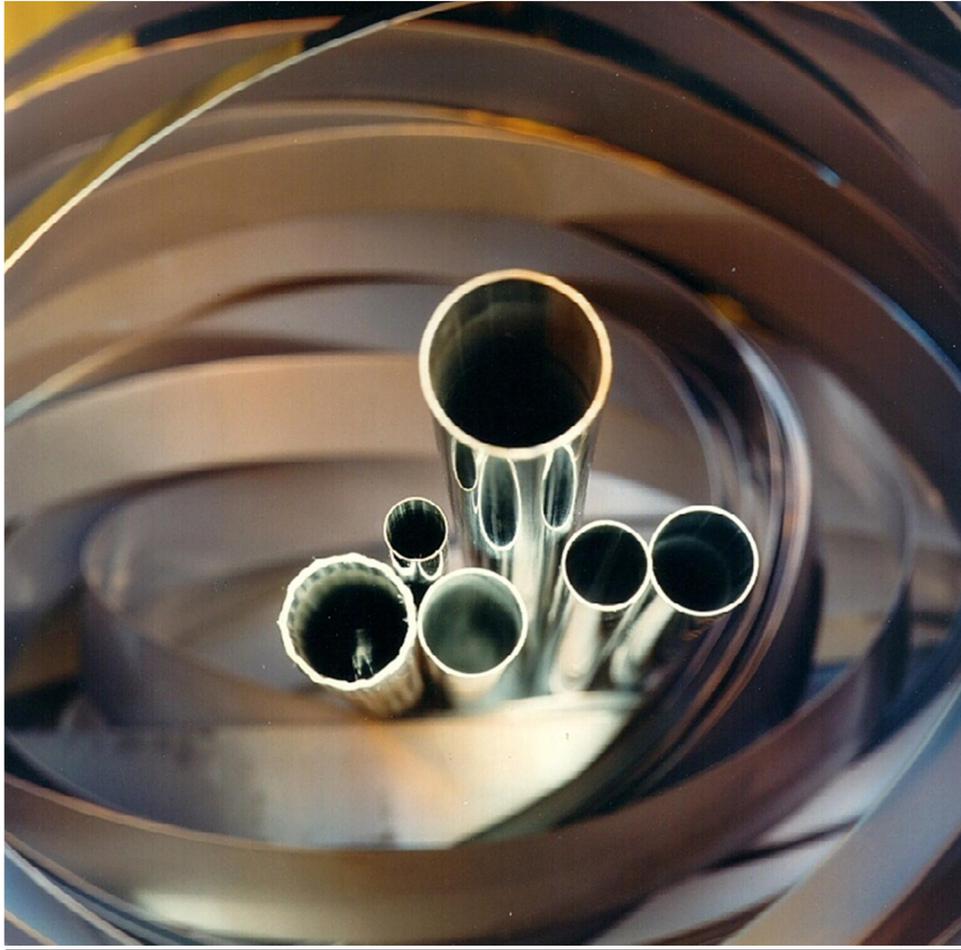


Zwahlen & Mayr Tubes Inox

Depuis 1980, Zwahlen & Mayr produit à Aigle des tubes en acier inoxydable et alliage de nickel, destinés aux échangeurs de chaleur de l'industrie chimique, alimentaire, pétrochimique et pour les centrales électriques; fabriqués par profilage et soudage, ces tubes répondent à des exigences élevées d'étanchéité et de fiabilité.

Dès 1990, Zwahlen & Mayr s'est aussi spécialisée dans la fabrication de tubes étirés de haute précision utilisés dans l'industrie automobile, pharmaceutique, pneumatique et les instruments de mesures.

Zwahlen & Mayr est devenu leader dans son domaine et exporte une part importante de sa production dans le monde entier.



Sommaire

| | |
|---------------------------------------|---|
| Ordre du jour de l'assemblée générale | 6 |
|---------------------------------------|---|

Comptes consolidés

| | |
|--|----|
| Rapport du Conseil d'Administration | 9 |
| Compte de résultat consolidé | 13 |
| Bilan consolidé | 14 |
| Variation des fonds propres consolidés | 16 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidés | 17 |
| Notes aux états financiers consolidés | 18 |
| Rapport du réviseur des comptes consolidés | 36 |

Gouvernance d'entreprise

| | |
|--|----|
| Structure du groupe et actionnariat | 40 |
| Structure du capital | 40 |
| Conseil d'Administration | 42 |
| Direction | 46 |
| Rémunération, participation et prêts | 48 |
| Droits de participation des actionnaires | 49 |
| Prises de contrôle et mesures de défense | 49 |
| Organe de révision | 50 |
| Politique d'information | 50 |

Rapport de rémunération

| | |
|---------------------------------|----|
| Rapport de rémunération | 51 |
| Rapport de l'organe de révision | 54 |

Comptes statutaires

| | |
|---|----|
| Bilan | 56 |
| Compte de résultat | 58 |
| Notes aux états financiers statutaires et proposition de répartition du bénéfice disponible | 59 |
| Rapport de l'organe de révision | 62 |

Assemblée Générale ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire
Le jeudi 25 juin 2020 à 17.00 h à la cantine de l'usine, Route Industrielle 18, Aigle
(Liste des présences dès 16.30H)

Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du conseil d'administration

1. Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés de l'exercice 2019

2. Rapports de l'organe de révision

3. Décisions relatives à:

a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2019

Proposition: Approbation

b. Approbation des comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2019

Proposition: Approbation

c. Emploi du bénéfice au bilan

Proposition :

| | | |
|--|-----|------------------|
| Report de résultat de l'exercice précédent | CHF | 8'021'000 |
| Résultat de l'exercice 2019 | CHF | 1'114'527 |
| Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale | CHF | 9'135'527 |
| Report à nouveau | CHF | <u>9'135'527</u> |

d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

e. Proposition : Décharge à tous les membres

4. Elections

a. Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

a1 Réélection de M. Luigi Mion pour une année (et son élection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote)

a2 Réélection de M. Roberto Raggiotto pour une année

a3 Réélection de M. Francesco Punzo pour une année

a4 Réélection de M. Yves Bosson pour une année

b. Comité de rémunération

b1 Réélection de M. Luigi Mion

b2 Réélection de M. Roberto Raggiotto

c. Organe de révision des comptes consolidés et statutaires :

Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Fidag SA à Martigny pour l'exercice 2020

d. Représentant indépendant

Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey en qualité de représentant indépendant de Zwahlen & Mayr SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

5. Vote sur la rémunération en 2021 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

a1 Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration

a2 Vote sur les rémunérations de la Direction Générale

6. Divers et propositions individuelles

Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 49, chiffre 6.4 du rapport annuel 2018, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2020 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2020, de manière à ce que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.

Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué.

Informations :

Le rapport annuel, les comptes consolidés et le rapport de l'organe de révision et des comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.

Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront remises jusqu'au 19 juin 2020 aux actionnaires détenant des actions au porteur par les banques suivantes:

- à Lausanne : Banque Cantonale Vaudoise, UBS SA, Crédit Suisse
- à Aigle : Banque Cantonale Vaudoise

Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 689 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale 2020 est disponible.

Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

À Aigle, le 26 mars 2020



Pont Bleu Lausanne CTM Marti-Zwahlen & Mayr Consortium



Analyse générale conjoncturelle

La croissance mondiale est restée modérée tout au long de l'année, peu aidée par une dynamique conjoncturelle faible et par de nombreuses incertitudes économiques. Après un premier semestre montrant des signes modestes de progression, le climat économique s'est détérioré, caractérisé par la faiblesse des échanges commerciaux, fortement perturbés par les conséquences liées au conflit commercial entre la Chine et les Etats-Unis et plus globalement par la politique protectionniste de ces derniers. Les conséquences de ce conflit commercial ont notamment été constatées en Chine dont l'économie a montré de nets signes de ralentissement. La gestion chaotique du Brexit par le gouvernement britannique et les doutes suscités par une éventuelle sortie sans accord de la Grande-Bretagne de la zone euro ont également eu un impact sur la confiance des investisseurs. La transformation de l'industrie automobile vers l'électromobilité, répondant ainsi à l'émergence de nouvelles exigences écologiques, a aussi affecté les activités de transformations et de productions de biens de consommations. Le fléchissement du commerce mondial a eu un impact négatif sur les investissements, notamment dans les secteurs économiques fortement axés sur la production industrielle et les exportations. Certains pays, comme l'Allemagne, ont par conséquent été davantage impactés par cette détérioration de la situation conjoncturelle. En réponse à ce ralentissement économique à nouveau plus marqué, les banques centrales des grandes économies mondiales ont à nouveau décidé de mesures plus expansives. La Fed et la BCE ont de ce fait abaissé leurs taux directeurs durant l'année 2019 et ont toutes deux également commencé à racheter des emprunts afin d'assouplir les besoins de liquidités sur les marchés monétaires. D'un autre côté, une situation favorable sur le marché du travail avec des taux de chômage au plus bas dans de nombreux pays industrialisés a eu des impacts positifs sur ces économies et a contribué à en stabiliser la conjoncture. Cette situation favorable dans la zone euro a par contre été largement compensée par une faiblesse de la demande mondiale de biens d'équipements, fragilité qui a pesé sur l'industrie et les exportations, limitant ainsi la croissance à un niveau inférieur à la moyenne. La consommation aux Etats-Unis est restée forte et a contribué à une solide croissance du PIB malgré le ralentissement constaté de l'économie mondiale et la gestion du conflit commercial avec la Chine. L'affaiblissement du secteur industriel en Chine, producteur mais aussi gros consommateur de matières premières a fortement influencé les marchés et ainsi contribué au ralentissement de l'économie mondiale. Corollaire du ralentissement de l'économie mondiale, le prix du pétrole a fortement diminué par rapport à l'automne 2018 mais est resté relativement stable. Dans ce contexte particulier, les marchés des matières premières ont montré une plus grande volatilité. Le prix du nickel, après 6 mois plutôt stables a connu une hausse spectaculaire durant le 3^{ème} trimestre 2019 pour finalement entamer une baisse spectaculaire au début du 4^{ème} trimestre avant un léger rebond en fin d'année. Les prix des aciers quant à eux ont suivi une courbe plutôt baissière en début d'année puis haussière durant le 3^{ème} trimestre avant de connaître à nouveau une chute et un rebond spectaculaire en fin d'année 2019. L'inflation est légèrement remontée en fin d'année dans la zone euro mais est restée très éloignée de l'objectif de 2% de la BCE alors qu'elle est restée assez stable aux Etats-Unis.

La situation en Suisse a globalement suivi le ralentissement économique lié à l'environnement international durant le troisième trimestre et cela s'est confirmé durant le dernier trimestre 2019 avec le ralentissement de l'industrie de production qui a freiné la conjoncture suisse. Par contre, le secteur du bâtiment et celui des services ont contribué à stabiliser le développement économique en Suisse. Ce constat est particulièrement important pour nos sociétés industrielles exportatrices. L'économie intérieure n'est pas davantage réjouissante avec un secteur de la construction qui stagne, faute d'investissements structurels majeurs et celui des services qui montre une croissance relativement modeste. Les incertitudes quant à l'évolution internationale continuent de pénaliser le secteur industriel et sur les investissements des entreprises. Le secteur du bâtiment, malgré des taux hypothécaires très bas, contribue modestement à la croissance, notamment par un manque d'investissements importants dans les constructions d'infrastructures et commerciales. Les politiques expansionnistes des principales banques centrales et les incertitudes économiques continuent à mettre la pression sur le franc suisse. Cinq ans après l'abandon du taux plancher, l'industrie d'exportation continue de souffrir de l'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro, situation qui pénalise la compétitivité de nos entreprises. Après être resté plus ou moins stable à environ CHF/EUR 1.13 durant les deux premiers trimestres 2019, le franc suisse s'est à nouveau apprécié au 3^{ème} trimestre 2019 et s'est stabilisé à un niveau moyen proche de CHF/EUR 1.10 durant le deuxième semestre, loin du taux moyen de CHF/EUR 1.15 de 2018. Cette dégradation a évidemment des conséquences négatives sur les marges contributives des sociétés exportatrices. Le maintien des taux d'intérêts négatifs appliqués par la BNS aux avoirs à vue détenus en francs suisses n'a malheureusement pas les effets escomptés dans la mesure où la politique expansionniste des autres banques centrales, la baisse de leurs taux d'intérêts de base ainsi que la conjoncture internationale continuent à offrir ce rôle de valeur refuge au franc suisse. Cette situation, avec un franc très nettement surévalué par rapport à l'euro, continue de péjorer notre secteur Unité

Tubes Inox qui est essentiellement orienté vers les marchés d'exportation de la zone euro. Il est essentiel que la BNS maintienne et renforce sa politique interventionniste sur le marché des changes afin de limiter les effets spéculatifs sur le franc suisse et de maintenir des conditions économiques équitables pour l'industrie suisse d'exportation.

Après un bon premier semestre assez proche de celui réalisé l'année précédente, les prévisions étaient plutôt prudentes pour l'évolution du deuxième semestre tant les signaux économiques étaient moroses. Le ralentissement attendu s'est effectivement concrétisé et a eu un impact négatif sur nos affaires. Une décision juridique défavorable dans une ancienne affaire française de constructions métalliques nous a été défavorable en fin d'année et nous a incités à réviser prudemment les montants attendus dans les affaires françaises encore en cours. Une décision de l'autorité fiscale française, portant sur des exercices antérieurs, a été rendue fin décembre et nous a été également défavorable. Nous avons ainsi dû reconnaître un montant de pénalités plus important qui a été provisionné dans les comptes 2019. L'effet du ralentissement et cet impact financier liés à nos anciennes activités françaises ont eu un impact majeur sur les résultats rapportés pour le deuxième semestre 2019.

C'est donc dans ce contexte difficile que nous avons terminé l'année 2019 avec un chiffre d'affaires net de KCHF 57'239, en baisse de KCHF -4'590 ou -7.4% par rapport à celui réalisé en 2018. Au niveau opérationnel, le bénéfice avant amortissements (EBITDA) s'est contracté de KCHF 2'221 pour atteindre KCHF 3'605 par rapport à celui réalisé l'année précédente qui était de KCHF 5'826. L'EBIT, soit le résultat opérationnel après amortissements s'est monté quant à lui à KCHF 1'542 comparativement aux KCHF 3'515 réalisés pour l'exercice 2018. Avec des charges financières inférieures à celles de l'année dernière, notamment liées aux pertes de changes, le résultat avant impôts s'est monté à KCHF 1'345 contre KCHF 2'934 en 2018. Le résultat après impôts et provisions pour impôts différés a finalement atteint le montant de KCHF 1'160 par rapport à celui de KCHF 2'344 réalisé lors de l'exercice 2018.

Unité Constructions Métalliques

Dans un secteur d'activité qui n'a cessé de se dégrader, notre unité de Constructions Métalliques boucle l'année 2019 avec un bilan satisfaisant par rapport aux années précédentes, nonobstant les ajustements exceptionnels reconnus sur nos anciennes affaires françaises.

L'année 2019 restera comme l'année de transition entre les périodes 2017/2018, caractérisées par la croissance et l'optimisme parfois démesuré des marchés industriels, et l'année 2020 qui, même si les effets collatéraux du virus Covid-19 sont loin d'être connus, marquera une décroissance de la mondialisation et un retour sur les marchés de proximités.

Au cours de cet exercice, les activités de la construction en Suisse, et plus particulièrement celles de la construction métallique, ont suivi l'évolution économique de l'Europe qui a passé d'une croissance modérée au cours des premiers mois de l'année pour terminer avec le spectre de la récession en décembre.

Cet environnement variable a été peu propice aux investissements d'ouvrages d'art et de structures métalliques de moyennes et grandes dimensions, éléments qui correspondent le mieux à notre domaine d'activités, et par là même à celui de notre actionnaire majoritaire, Cimolai. Le marché des petites structures et des bâtiments, générés par le marché de la construction suisse, demeure fortement marqué par une forte concurrence, synonyme de prix bas et de faibles marges.

Bien que plusieurs affaires importantes aient été décalées dans le temps, comme le Musée de l'Elysée, voire stoppées pour certaines, Pont de la Blaye, Gare de Biasca, en raison de procédures de recours administratifs, nous avons pu enregistrer avec satisfaction de nouvelles commandes dans des secteurs de niches. On notera une forte réorientation de nos institutions, OFROU, CFF, vers le secteur de la réfection/rénovation, secteur dans lequel notre unité a remporté récemment le marché de la rénovation de l'Hôtel de Commune de Fribourg, siège du Parlement Cantonal, haut lieu du patrimoine historique. La terminaison d'autres beaux ouvrages, comme l'habillage en verre du Pont du CEVA, le Pont Bleu à Crissier Ecublens, ou le Pont tournant pour les SIG a contribué à ce résultat et confirme la bonne orientation de ZM sur des objets à haute technicité. Les structures spatiales de 200 tonnes des escaliers de la nouvelle patinoire de Fribourg sont également à mettre évidence en raison de la complexité du montage sur site. D'autres affaires comme la structure métallique de la passerelle d'accès du quai n°5 de l'extension de la gare de Berne et les nouvelles marquises de la gare de Chiasso ont également contribué au développement de notre chiffre d'affaires et à la couverture de nos frais généraux.

En finalité, grâce à une activité tout de même soutenue pour ce secteur opérationnel, le chiffre d'affaire 2019 de KCHF 17'199 est supérieur de 2.65 % par rapport à celui de 2018 de KCHF 16'755.

Grâce à une prise de commandes intéressante durant le 2ème semestre 2019, notamment avec les bâtiments de la Jonction et du Paquebot du quartier de l'Etang à Genève, avec des constructions pour la société Apco et la

reprise en particulier du projet du Musée de l'Élysée de Lausanne, notre occupation est assurée pour les premiers mois de l'année 2020.

Hélas, plusieurs facteurs en ce début d'année, comme la persistance d'un franc fort, les incertitudes liées à la Chine et les différentes actions/réactions de l'administration Trump aux Etats-Unis, laissent penser que d'une façon générale, le commerce mondial va continuer de ralentir et impactera directement notre secteur d'activité. La deuxième partie de l'année 2020 s'annonce par conséquent moins positive en raison de la rareté des affaires mises en soumission et de la situation générale qui s'est encore fortement aggravée aujourd'hui avec la pandémie généralisée du coronavirus dans le monde.

Unité Tubes Inox

Les activités et l'évolution de notre unité de production Tubes inox sont directement liées à celles des marchés européens et mondiaux et donc beaucoup plus sensibles aux événements politico-économiques qui régulent la tendance des affaires des milieux industriels.

C'est donc dans une continuité positive de l'année 2018 que nous avons débuté l'exercice 2019. Cette tendance s'est toutefois inversée avec, dès le 3ème trimestre 2019, tous les signes de ralentissement de la conjoncture industrielle constatés depuis la période estivale qui se sont malheureusement confirmés dans la plupart des pays industrialisés. L'économie mondiale a souffert d'asphyxie, menacée par les crispations commerciales générées par les conflits entre les grandes nations qui dictent et régulent les marchés économiques.

Le marché de l'acier inoxydable n'a pas été épargné par l'assombrissement de l'économie mondiale. Le prix de base de la matière première a encore baissé en décembre, soit – 25% depuis janvier 2019, pour se trouver à des niveaux plus rencontrés au cours des dernières décennies. La cotation du nickel au LME de Londres a continué à jouer au yoyo. Après les fortes hausses des mois de septembre et octobre, son prix a chuté jusqu'à fin décembre pour finalement se reprendre quelque peu en janvier 2020.

Pour nos 2 départements, Tubes soudés et Tubes Inox, les effets négatifs du ralentissement de la conjoncture et la perte de confiance des marchés industriels ont donc directement impacté nos activités commerciales dès l'été 2019. Aussi bien pour Tubes soudés que pour Tubes étirés, la diminution des entrées de commandes a été progressive et s'est accélérée en fin d'exercice.

Dans ce contexte moins propice aux échanges commerciaux, notre unité de production Tubes inox termine l'année 2019 avec un chiffre d'affaires net de KCHF 40'040, soit une baisse de 11.17% par rapport aux KCHF 45'074 réalisés lors de l'exercice précédent.

Les prévisions de la croissance mondiale en janvier 2020 étaient inférieures à 3%, soit son plus bas niveau depuis la récession mondiale de 2009. Cette situation déjà défavorable s'est encore fortement dégradée depuis et nul ne connaît encore l'ampleur des effets collatéraux du Covid-19 sur l'année 2020 et probablement sur les suivantes.

Par rapport à septembre 2008 et le crash boursier découlant des «subprimes», la baisse des entrées de commandes enregistrées au cours du premier trimestre de cette année 2020 est bien réelle mais n'est pas encore comparable à celle constatée lors de cette funeste période. Néanmoins, une aggravation de la pandémie et un arrêt trop long des activités industrielles en Europe pourraient rapidement nous amener à faire face à une sous-occupation généralisée qui pourrait s'avérer encore plus grave.

Entreprise générale Efimex

Aucune activité opérationnelle n'a été réalisée en 2019.

Conclusions

Après une année 2019 avec une croissance économique atone, les premières prévisions pour l'année 2020 étaient prudentes compte tenu des nombreux facteurs d'incertitudes persistants. La baisse des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ayant débouché sur un premier accord ainsi que la sortie confirmée du Royaume-Uni de l'Union Européenne ont levé certaines inquiétudes et points de désaccord. Cette accalmie reste toutefois fragile et les prochaines élections américaines pourraient raviver les tensions et fragiliser les relations bilatérales entre ces deux géants de l'économie mondiale. Les récentes déclarations des négociateurs travaillant sur le prochain accord entre le Royaume-Uni et l'UE ne laissent également pas présager de nouvelles propices à apaiser des marchés qui ont un besoin urgent de stabilité et de confiance pour relancer l'investissement. Le regain de tensions au Moyen-Orient, notamment marqué par une recrudescence du conflit syrien, génère de grandes inquiétudes politiques et d'énormes problèmes liés à la gestion des flux migratoires. Ces problèmes

politiques, humains dans la gestion des réfugiés qui se pressent aux portes de l'UE et les enjeux économiques considérables qui en résultent sont autant de facteurs d'instabilité qui vont péjorer une hypothétique reprise économique en 2020. À tous ces facteurs négatifs est malheureusement venu se rajouter la pandémie du coronavirus qui touche maintenant tous les continents. Les conséquences économiques et financières liées aux mesures prises par chaque pays pour enrayer le développement de l'épidémie sur leur territoire, sont incalculables et auront des incidences extrêmement importantes et négatives sur l'endettement public et durables sur la croissance. Une des premières conséquences de la crise du coronavirus est mise en évidence par le fort recul de la consommation mondiale de pétrole, notamment dû au fort ralentissement de la demande chinoise, qui a conduit à un krach, le prix du brut perdant plus de 30% en quelques jours. Dans la foulée, toutes les places financières ont reconnu des pertes considérables rappelant les heures sombres de la crise financière de 2008. L'impact sur l'économie mondiale sera considérable et les conséquences vont dépendre de la rapidité à laquelle la pandémie sera contenue. Dans un tel contexte, la question des politiques monétaires expansionnistes fortement sollicités ces dernières années pour stabiliser l'inflation et relancer l'économie va à nouveau se poser. Ces politiques monétaires n'ont toutefois pas réellement répondu aux attentes et une relance de la croissance mondiale passera inévitablement par un accroissement de la capacité de production et une augmentation des investissements productifs dans l'économie réelle. Les mesures de soutien à l'économie qui devront être prises par les états seront très importantes et auront également un impact majeur sur l'endettement des collectivités publiques. La politique de la BNS devrait rester fortement expansionniste et continuer à intervenir sur le marché des changes afin de soutenir et limiter au maximum l'appréciation du franc suisse.

La situation qui prévaut aujourd'hui est très compliquée et les prévisions sont très aléatoires. Les chaînes d'approvisionnement des entreprises vont être impactées rapidement et cela aura une incidence immédiate et fortement négative sur la croissance mondiale. De facto, nous nous attendons à une diminution de nos commandes à court et moyen terme et restons attentifs aux mesures qui seront proposées par la Confédération Helvétique afin de faire face à cette crise mondiale. Le cas échéant, nous ferons appel au chômage partiel pour compenser la diminution de nos diverses activités comme nous l'avons par ailleurs fait lors des mois qui ont suivi la crise économique mondiale de 2008/2009. L'année 2020 sera d'autant plus difficile avec les conséquences supplémentaires qui découleront de cette nouvelle crise à l'échelle planétaire. Nous allons prendre toutes les mesures afin de minimiser les coûts de production tout en préservant les investissements permettant l'innovation et le développement de nouveaux produits et marchés. La réactivité et la souplesse apportées aux demandes de nos clients, la qualité de nos produits et la fiabilité de nos engagements resteront la marque de fabrique de notre société et le garant pour faire face à ces nouveaux challenges. Dans ce contexte, la situation du franc suisse est d'autant plus préoccupante qu'il est davantage considéré comme valeur refuge en temps de crise. Cette situation restera donc un sujet d'inquiétude que l'on suivra attentivement compte tenu de son importance pour nos exportations et de son impact financier important sur nos marges contributives.

Le marché des ouvrages d'art reste notre domaine d'expertise mais n'est pas très actif et les prix, de par une forte compétition indigène mais également en provenance de l'étranger, se maintiennent à un niveau très bas. Cette situation est difficile pour le développement de notre unité Construction Métallique mais nous espérons que les gros investissements d'infrastructures qui devraient être réalisés en suisse permettront de dynamiser ce secteur. Nous allons continuer à renforcer notre présence sur ce segment avec l'apport et l'expertise de notre actionnaire majoritaire et le renforcement de nos relations partenaires avec des sous-traitants de qualité et restons confiants quant à notre capacité à rester un acteur de référence dans les marchés de la construction métallique.

Dans ce contexte de contraction de l'économie mondiale au deuxième semestre 2019, le Conseil d'administration est content de rapporter à nouveau un excellent résultat positif. Il tient à remercier l'ensemble des acteurs indispensables pour réaliser de tels objectifs : la direction et les cadres ainsi que l'ensemble du personnel. Leur engagement et la constance de leurs efforts tout au long de l'année ont permis ces réalisations.

Au début d'une année qui s'annonce très compliquée et difficile, le Conseil d'administration sait qu'il peut compter sur des collaborateurs motivés et ambitieux qui répondront aux challenges à venir de manière à satisfaire les attentes et objectifs de nos clients. Les forts investissements consentis par notre actionnaire majoritaire, notamment afin de diversifier nos activités, la qualité et la flexibilité de notre personnel sont autant d'atouts qui nous permettront de relever les nombreux défis à venir.

Le Conseil d'administration souhaite encore remercier sincèrement les actionnaires, tous les clients et les divers partenaires de Zwahlen et Mayr SA pour la confiance maintenue année après année et souhaite réaffirmer sa volonté de maintenir les exigences de qualité, d'innovation et de fiabilité qui permettront à Zwahlen et Mayr SA de renforcer sa position et d'assurer la pérennité de la société.

Le Conseil d'Administration Aigle, mars 2020

COMPTES CONSOLIDES
Compte de résultat consolidé

| En KCHF | Note | 2019 | 2018 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires net | 2 | 57'239 | 61'829 |
| Autres produits d'exploitation | | 521 | 201 |
| Total des produits d'exploitation | | 57'760 | 62'030 |
| Matières premières, matières auxiliaires et approvisionnement | 3 | (20'286) | (24'206) |
| Services, jouissance de biens de tiers | 4 | (16'221) | (13'174) |
| Frais de personnel | 5 | (16'919) | (18'640) |
| Autres charges d'exploitation | 6 | (729) | (184) |
| Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) | | 3'605 | 5'826 |
| Amortissements | 13, 14 | (2'063) | (2'311) |
| Résultat opérationnel (EBIT) | | 1'542 | 3'515 |
| Charges financières | 7 | (662) | (987) |
| Produits financiers | 7 | 465 | 406 |
| Résultat avant impôts | | 1'345 | 2'934 |
| Impôts sur le bénéfice | 8 | (185) | (590) |
| Résultat net de l'exercice | | 1'160 | 2'344 |
| Attribuable aux : | | | |
| - Actionnaires de Zwahlen & Mayr SA | | 1'160 | 2'344 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | | 70'200 | 70'200 |
| Résultat par action (en CHF) | | 16.52 | 33.39 |

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé

| En KCHF | Note | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|--------|---------------|---------------|
| ACTIF | | | |
| Liquidités et équivalents de liquidités | 9 | 1'401 | 2'379 |
| Créances clients | 10 | 6'803 | 7'328 |
| Créances clients, parties liées | 10, 16 | 215 | 10 |
| Autres créances fiscales | | 2'110 | 1'269 |
| Autres créances | | 262 | 653 |
| Stocks | 11 | 13'702 | 12'873 |
| Travaux en cours | 12 | 6'437 | 6'266 |
| Actifs de régularisation | 18 | 578 | 395 |
| Total actifs circulants | | 31'508 | 31'173 |
| | | | |
| Terrains et immeubles | | 11'954 | 12'592 |
| Installations techniques et équipements | | 9'644 | 8'869 |
| Outillage industriel et commercial | | 315 | 532 |
| Autres immobilisations corporelles | | 76 | 113 |
| Immobilisations en cours | | 2'475 | 1'291 |
| Immobilisations corporelles | 13 | 24'464 | 23'397 |
| | | | |
| Frais de développement | | - | 19 |
| Licences et développements informatiques | | 139 | 15 |
| Immobilisations en cours | | 138 | 244 |
| Immobilisations incorporelles | 14 | 277 | 278 |
| | | | |
| Total actifs à long terme | | 24'741 | 23'675 |
| | | | |
| TOTAL ACTIFS | | 56'249 | 54'848 |

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé

| En KCHF | | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|----|---------------|---------------|
| PASSIF ET FONDS PROPRES | | | |
| Dettes financière a court terme | 15 | 250 | 822 |
| Fournisseurs | | 4'619 | 5'635 |
| Fournisseurs, parties liées | 16 | 28 | 226 |
| Avances sur travaux en cours | 12 | 276 | 341 |
| Impôts dus sur le résultat | | 260 | 292 |
| Autres dettes fiscales | | 313 | 109 |
| Autres créanciers | | 650 | 628 |
| Part à court terme des engagements de leasing | 17 | 1'062 | 445 |
| Passifs de régularisation | 18 | 1'049 | 1'119 |
| Provisions à court terme | 19 | 1'201 | 1'201 |
| Total engagements à court terme | | 9'708 | 10'818 |
| Dettes financière a long terme | 15 | 1'650 | 1'950 |
| Engagements de leasing à long terme | 17 | 3'096 | 1'454 |
| Impôts différés passifs | 8 | 1'967 | 1'958 |
| Total engagements à long terme | | 6'713 | 5'362 |
| Capital-actions | 20 | 14'040 | 14'040 |
| Résultats accumulés | | 24'628 | 22'284 |
| Résultat de l'exercice | | 1'160 | 2'344 |
| Total fonds propres des actionnaires de la société mère | | 39'828 | 38'668 |
| TOTAL PASSIF ET FONDS PROPRES | | 56'249 | 54'848 |

COMPTES CONSOLIDES**Variation des fonds propres consolidés****Fonds propres des actionnaires de la société mère**

| En KCHF | Capital-actions | Résultats accumulés | Résultat de l'exercice | Total |
|----------------------------|------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Etat au 1.1.2019 | 14'040 | 22'284 | 2'344 | 38'668 |
| Transfert du résultat 2018 | | 2'344 | (2'344) | - |
| Dividendes versés | | | | - |
| Résultat de l'exercice | | | 1'160 | 1'160 |
| Etat au 31.12.2019 | 14'040 | 24'628 | 1'160 | 39'828 |
| Etat au 1.1.2018 | 14'040 | 19'827 | 2'457 | 36'324 |
| Transfert du résultat 2017 | | 2'457 | (2'457) | - |
| Dividendes versés | | | | - |
| Résultat de l'exercice | | | 2'344 | 2'344 |
| Etat au 31.12.2018 | 14'040 | 22'284 | 2'344 | 38'668 |

COMPTES CONSOLIDES

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| En KCHF | Note | 2019 | 2018 |
|---|----------|----------------|----------------|
| Résultat après impôts | | 1'160 | 2'344 |
| <u>Elimination des éléments sans incidences sur les liquidités :</u> | | | |
| - Amortissements | 13/14 | 2'063 | 2'311 |
| - Variations des provisions | 19 | - | 351 |
| - Ajustements de valeurs sur actifs circulants | 10/11 | 138 | (486) |
| - Charge d'impôts | 8 | 185 | 590 |
| - Ajustements à la juste valeur des instruments financiers | | - | (34) |
| - Différences de change non réalisées | | (20) | 183 |
| - Bénéfice sur vente d'immobilisations corporelles | 13 | (55) | 54 |
| - Produits d'intérêts | 7 | (1) | - |
| - Charges d'intérêts | 7 | 126 | 124 |
| <u>Variation du fonds de roulement:</u> | | | |
| - (Augmentation)/Diminution des créances d'exploitation | | 320 | 572 |
| - (Augmentation)/Diminution des autres créances | | (450) | (423) |
| - (Augmentation)/Diminution des stocks | | (980) | (1'494) |
| - (Augmentation)/Diminution des travaux en cours | | (236) | (1'280) |
| - (Augmentation)/Diminution des actifs de régularisation | | (183) | 210 |
| - Augmentation/(Diminution) des fournisseurs | | 2'008 | (2'642) |
| - Augmentation/(Diminution) des autres créanciers | | 226 | (95) |
| - Augmentation/(Diminution) des passifs de régularisation | | (70) | 120 |
| Impôts payés | | (208) | 1 |
| Intérêts payés | | (126) | (124) |
| Intérêts reçus | | 1 | - |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles | | 3'898 | 282 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 13 | (3'167) | (2'487) |
| Produit de la vente d'immobilisations corporelles | 13 | 125 | (53) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | 14 | (33) | (158) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | (3'075) | (2'698) |
| Augmentation des dettes bancaires | 15 | - | 327 |
| Remboursement des dettes bancaires | 15 | (872) | (250) |
| Remboursement des leasings financiers | 17 | (873) | (241) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | (1'745) | (164) |
| Variation des liquidités et équivalents de liquidités | | (922) | (2'580) |
| Liquidités et équivalents de liquidités en début de période | 9 | 2'379 | 5'090 |
| Effet des variations de change | | (56) | (131) |
| Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période | 9 | 1'401 | 2'379 |

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations relatives au Groupe

Zwahlen & Mayr SA est une société anonyme de droit suisse dont le siège se trouve au Route des Marais 2, Zone industrielle, à Aigle en Suisse. Les principales activités du groupe Zwahlen & Mayr sont décrites dans la Note 2 ci-après.

1.1. Base de présentation

Les états financiers consolidés du groupe Zwahlen & Mayr ont été établis conformément à l'intégralité du référentiel des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle quant à la situation financière, patrimoniale et des résultats.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de francs suisses (KCHF) et sont établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers mentionnés ci-après qui sont évalués à leur juste valeur.

1.2. Base de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Zwahlen & Mayr SA et de sa filiale Efimex SA détenue à 100% et intégrée globalement. Les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année en utilisant des politiques comptables identiques à celles utilisées par Zwahlen & Mayr SA.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe, y compris les charges et produits sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions intra-groupe et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

1.3. Changements de principes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1.4. Jugements comptables essentiels, estimations et hypothèses

Estimations et hypothèses

Les hypothèses clés, concernant les sources principales d'incertitude futures et autres concernant les estimations faites à la date du bilan et qui contiennent un risque significatif de générer un ajustement matériel des valeurs comptables des actifs et passifs sur le prochain exercice comptable, sont présentées ci-après:

Estimation des coûts de construction et des travaux en cours

L'évaluation des travaux en cours est effectuée sur la base de l'estimation des coûts et des produits engendrés par chaque projet. Les coûts globaux des projets sont établis à partir des offres des sous-traitants et fournisseurs ainsi que du calcul des coûts des propres prestations. L'évaluation des propres prestations provient d'une analyse des heures nécessaires à la réalisation de chaque projet au taux horaire de chacun des centres de coût utilisés.

L'évaluation des charges et produits d'un projet est effectuée mensuellement. Une attention plus soutenue est portée lors des résultats semestriels ainsi qu'à la date de clôture des comptes. Selon l'évolution de l'affaire, les valeurs comptables sont ajustées selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) pour obtenir une prévision à finir la plus proche possible de la réalité technique et financière de l'affaire.

La valeur comptable des travaux en cours actifs est de KCHF 6'437 au 31 décembre 2019 (2018 : KCHF 6'266) alors que celle pour les avances sur travaux en cours se monte à KCHF 276 au 31 décembre 2019 (2018: KCHF 341).

1.5. Principes comptables essentiels

Conversion des monnaies étrangères

Dans les sociétés du groupe, les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

Toutes les sociétés du Groupe présentent leurs comptes en CHF.

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires comprend tous les produits des activités du groupe (Constructions métalliques, Tubes soudés, Tubes étirés et Entreprise Générale), déduction faite des escomptes et des rabais. Les produits sont comptabilisés au moment de la livraison des prestations ou, pour les contrats de construction ou d'entreprise générale, en fonction du degré d'avancement.

Chiffre d'affaires et coûts des travaux en cours

Lorsque le résultat d'une commande en cours peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la prestation à fournir au jour du bilan. Le degré d'avancement est établi sur la base du rapport entre les coûts consentis jusqu'au jour de l'établissement du bilan et les coûts globaux estimés du contrat. A partir de l'instant où le client est d'accord sur les travaux complémentaires à réaliser et sur les suppléments de prix qui s'y rattachent, le produit correspondant est intégré dans l'affaire.

Les coûts des travaux sont comptabilisés comme une charge au cours de la période durant laquelle ils sont échus. S'il apparaît que l'ensemble des coûts des travaux dépassera le total des produits encaissés, la perte prévisible est comptabilisée immédiatement en charges.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice de l'exercice englobent les impôts courants et les impôts différés. Les impôts courants correspondent aux impôts dus sur le bénéfice imposable de l'année et les éventuelles corrections d'impôts dus et récupérables sur le bénéfice imposable sur les exercices antérieurs. L'obligation fiscale actuelle du groupe est calculée en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan.

Les impôts différés sont calculés sur la différence entre la valeur comptable des actifs et passifs des états financiers et les assiettes fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour compenser ces différences temporelles déductibles et pertes fiscales reportables. Ces impôts sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôts attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement. Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement à des éléments inscrits dans les fonds propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutable de compenser les actifs d'impôt courant avec les passifs d'impôt courant et lorsqu'ils se réfèrent à des impôts sur le bénéfice prélevés par la même autorité fiscale, au sein de la même entité, et lorsque le groupe entend liquider ses actifs et passifs d'impôts sur une base nette.

Instruments financiers dérivés

Les opérations à terme sur devises sont les seules positions regroupées sous cette catégorie. Après leur comptabilisation initiale, les actifs de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes sont immédiatement reconnus en résultat.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

Créances

Les créances clients sont évaluées aux montants facturés, sous déduction des corrections de valeur pour créances douteuses. Les provisions pour créances douteuses sont constituées sur la base de la différence entre le montant dû selon les termes contractuels de la facture et les flux de trésorerie futurs estimés. Le montant de la perte respective estimée est enregistré dans le compte de résultat, via l'utilisation des provisions pour créances douteuses.

Les créances dépréciées sont constatées en pertes quand elles sont jugées irrécouvrables.

Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

La classification «actif» ou «passif» se détermine individuellement au niveau de chaque projet.

Le montant des commandes est comptabilisé sous le poste travaux en cours. Pour autant que les prestations fournies cumulées (coûts de réalisation de la commande plus bénéfice escompté) dépassent les versements déjà encaissés pour une commande donnée, le chiffre indiqué apparaît dans les actifs circulants. Si, après déductions des paiements encaissés, il reste un solde négatif, le chiffre indiqué apparaîtra dans les engagements à court terme. Les pertes prévisibles sur des travaux en cours sont couvertes par des provisions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, respectivement de production, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur.

Ces valeurs incluent les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions ou aux productions de biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou constatées séparément comme un actif distinct uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif seront générés pour le Groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte de résultat au cours de la période où ils ont été encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immobilisations en cours de construction, sont amorties linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principales immobilisations corporelles sont :

| | |
|---|------------|
| ■ Immeubles | 8 – 33 ans |
| ■ Installations techniques et équipements | 12.5 ans |
| ■ Outillage industriel et commercial | 4 ans |
| ■ Équipements informatiques et autres | 5 ans |

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| ■ Frais de développement | 5 ans |
| ■ Droits de brevet | 5 ans |
| ■ Développements informatiques | 3 – 8 ans |

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque le groupe peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser ou de le vendre, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. En présence d'une telle présomption, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif et une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour chaque actif pris isolément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs ou groupe d'actifs. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en appliquant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une dépréciation comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise en cas de changement dans les estimations de la détermination de la valeur recouvrable. La reprise est comptabilisée dans le compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune dépréciation de valeur n'avait été comptabilisée.

Leasing

Les contrats de leasing qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique sont rangés dans la catégorie des leasings financiers. Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure. La redevance de leasing est décomposée en deux éléments, soit un amortissement et un intérêt, cela afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris. Les immobilisations sous leasings financiers sont amorties sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du leasing si celle-ci est plus courte.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des leasings opérationnels.

Dettes bancaires

Les dettes bancaires comprennent un emprunt hypothécaire, les avances à terme fixe ainsi que les découverts bancaires. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur puis elles sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fournisseurs et autres créanciers

Les fournisseurs et autres créanciers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que le groupe sera tenu d'éteindre cette obligation et que le montant de l'obligation puisse être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation possible des dépenses nécessaires, pour éteindre l'obligation à la date du bilan. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif.

Engagements envers le personnel

Les employés de Zwahlen & Mayr SA (Efimex SA n'ayant pas d'employé) sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur et les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante des sociétés du groupe. Les contributions de l'employeur sont comptabilisées à la charge du compte de l'exploitation de l'exercice. Les employés du groupe sont assurés contre les risques d'invalidité, de décès et pour la retraite.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels sont des droits et des engagements possibles qui résultent d'événements passés et dont l'existence sera confirmée uniquement par la survenance ou la non-occurrence d'un ou de plusieurs événements futurs incertains sur lesquels le groupe n'a pas le contrôle total. Ces éléments sont présentés dans les notes le cas échéant.

Evénements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés par le Conseil d'administration. Les autres événements ne modifiant pas l'état des actifs et passifs à la date de clôture sont présentés dans les notes.

Note 2 – Secteurs opérationnels

L'organisation opérationnelle du groupe est basée sur les principaux secteurs opérationnels suivants :

- **Constructions métalliques (CM)** – réalisations de gammes complètes d'ouvrages métalliques.
- **Tubes soudés (TS)** – fabrication de tubes en inox par profilage et soudage destinés aux équipements et échangeurs de chaleur des secteurs d'industrie chimique, alimentaire et pétrochimique.
- **Tubes étirés (TE)** – fabrication de tubes en inox étirés de haute précision destinés à l'industrie automobile, aux appareils et instruments pneumatiques, hydrauliques et électromagnétiques ainsi que dans la construction de machines-outils.
- **Efimex, entreprise générale** – réalisations de projets de constructions en entreprise générale

Il n'existe pas de ventes ou autres transactions entre les secteurs opérationnels constructions métalliques et tubes inox. Les transactions inter-secteurs concernent:

- les prestations entre le secteur constructions métalliques et Efimex, entreprise générale
- les prestations à l'intérieur des tubes inox, soit entre Tubes soudés et Tubes étirés.

Les prix de transferts entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

Les secteurs géographiques du groupe sont basés sur la localisation des actifs. Le chiffre d'affaires est présenté selon la localisation géographique des clients.

Note 2.1. Chiffre d'affaires nets par secteur opérationnel

En KCHF

| | 2019 | 2018 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Chiffre d'affaires net | Chiffre d'affaires net |
| Construction métalliques (CM) | 17'199 | 16'755 |
| Tubes soudés (TS) | 14'335 | 14'611 |
| Tubes étirés (TE) | 25'705 | 30'463 |
| Efimex, entreprise générale | - | - |
| Total | 57'239 | 61'829 |

Nos concurrents, pour tous nos secteurs d'activités, ne sont pas des entreprises cotées et ne doivent pas, de ce fait, communiquer des informations détaillées sur leurs résultats opérationnels. Afin d'éviter un désavantage concurrentiel évident et de préserver les intérêts de tous les actionnaires, nous renonçons à détailler davantage les informations sectorielles par secteur opérationnel et nous nous contentons donc de rapporter l'information sectorielle uniquement pour les chiffre d'affaires réalisés.

COMPTES CONSOLIDÉS

Note 2.2 - Chiffre d'affaires net par secteurs géographiques

En KCHF

| | 2019 | 2018 |
|-------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Chiffre d'affaires net | Chiffre d'affaires net |
| Suisse | 21'497 | 21'567 |
| Allemagne | 17'761 | 17'449 |
| Italie | 5'369 | 7'378 |
| France | 1'605 | 2'328 |
| Reste de l'Europe | 6'421 | 7'868 |
| Amerique du Nord | 2'702 | 3'546 |
| Asie | 1'765 | 1'439 |
| Autres | 119 | 254 |
| Total | 57'239 | 61'829 |

COMPTES CONSOLIDÉS

Note 3 - Matières et approvisionnement

En KCHF

| | 2019 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Matières premières, approvisionnement | 18'586 | 22'486 |
| Variation de stocks de produits en cours | (977) | (1'996) |
| Consommables | 2'047 | 3'114 |
| Pièces de rechanges | 535 | 527 |
| Matériels informatiques | 95 | 75 |
| Total matières et approvisionnement | 20'286 | 24'206 |

Note 4 - Services, jouissance de biens de tiers

| En KCHF | 2019 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Sous-traitance | 7'111 | 4'521 |
| Frais de transport | 2'165 | 1'869 |
| Energies | 1'906 | 2'352 |
| Entretien & maintenance | 945 | 909 |
| Frais industriels | 359 | 259 |
| Frais généraux | 2'237 | 2'112 |
| Sous-total services | 14'723 | 12'022 |
| Locations d'installations et machines d'exploitation | 1'498 | 1'152 |
| Sous-total jouissance de biens de tiers | 1'498 | 1'152 |
| Total services, jouissance de biens de tiers | 16'221 | 13'174 |

Note 5 - Frais du personnel

| En KCHF | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et appointements | 11'772 | 12'288 |
| Charges sociales | 2'360 | 2'461 |
| Personnel temporaire | 2'646 | 3'572 |
| Autres charges du personnel | 141 | 319 |
| Total frais du personnel | 16'919 | 18'640 |

Effectifs moyens

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| Unité Constructions Métalliques | 49 | 52 |
| Unité Tubes Inox | 121 | 126 |
| Total effectifs moyens | 170 | 178 |

Note 6 - Autres charges d'exploitation

| En KCHF | 2019 | 2018 |
|---|-------------|-------------|
| Impôts divers, taxes et pénalités | 161 | 12 |
| Publication, abonnement, documentation | 30 | 24 |
| Pertes sur débiteurs | 491 | 185 |
| Perte sur cession d'immobilisation | 55 | - |
| Attribution à la provision pertes sur débiteurs | (8) | (488) |
| Attribution à la provision pour litiges | - | 451 |
| Total autres charges d'exploitation | 729 | 184 |

Note 7 - Charges & produits financiers

| En KCHF | 2019 | 2018 |
|--|------------|------------|
| Intérêts sur dettes financières | 51 | 81 |
| Intérêts sur financement leasing | 75 | 43 |
| Commissions et frais bancaires | 81 | 112 |
| Pertes de change sur liquidités, clients et fournisseurs | 455 | 751 |
| Total charges financières | 662 | 987 |
| Intérêts sur liquidités | 1 | - |
| Gains de change sur liquidités, clients et fournisseurs | 464 | 406 |
| Total produits financiers | 465 | 406 |

Note 8 - Impôts

| En KCHF | 2019 | 2018 |
|--|------------|------------|
| Impôts courants | 177 | 292 |
| Variation des impôts différés passifs ⁽¹⁾ | 8 | 298 |
| Impôts sur le bénéfice | 185 | 590 |

| En KCHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|--------------|--------------|
| Composants des impôts différés au passif du bilan | | |
| Créances clients | 72 | 77 |
| Stocks | 625 | 584 |
| Travaux en cours | 283 | 279 |
| Immobilisations corporelles | 743 | 771 |
| Immobilisations incorporelles | - | 3 |
| Provisions | 244 | 244 |
| Provision pour impôts différés | 1'967 | 1'958 |

⁽¹⁾ Le taux d'impôt pour le calcul d'impôts courants et différés est de 13,713%, tant pour 2019 que pour 2018

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité légale et fiscale. Il n'existe plus de pertes reportables ni pour 2019, ni pour 2018.

Note 9 - Liquidités et équivalents de liquidités

| En KCHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-------------------|-------------------|
| Banques | 1'379 | 2'356 |
| Comptes courant postal | 21 | 22 |
| Caisse | 1 | 1 |
| Total liquidités et équivalents de liquidités | 1'401 | 2'379 |

Note 10 - Créances clients

| En KCHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Clients | 7'182 | 7'721 |
| Provisions pour créances douteuses | (379) | (393) |
| Clients, parties liées | 215 | 10 |
| Total créances clients | 7'018 | 7'338 |

Note 11 - Stocks

| En KCHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Matières premières, approvisionnements | 5'663 | 5'660 |
| Provision pour dépréciation de stock matières premières | (797) | (645) |
| Produits en cours | 4'394 | 3'808 |
| Produits finis | 4'442 | 4'050 |
| Total stocks | 13'702 | 12'873 |

Note 12 - Travaux en cours

| En KCHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Travaux en cours sur commandes | 58'737 | 86'952 |
| Facturation partielle | (27'736) | (60'031) |
| Avances reçues sur travaux en cours | (24'840) | (20'996) |
| Total travaux en cours | 6'161 | 5'925 |

Montants présentés au bilan :

| | | |
|---|---------------|---------------|
| Travaux en cours actifs | 6'437 | 6'266 |
| Avances sur travaux en cours | (276) | (341) |
| | 6'161 | 5'925 |
| Montant des produits comptabilisés durant l'exercice | 17'199 | 16'755 |

La variation des travaux en cours se monte à KCHF 236 pour l'année 2019 (KCHF 1'280 pour l'année 2018).

Note 13 - Immobilisations corporelles

| En KCHF | Au 31.12.2019 | | | | | Total |
|---------------------------------|--------------------------------------|---|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|----------------|
| | Terrains et immeubles ⁽¹⁾ | Installations techniques et équipements | Outillages industriel et commercial | Autres immobilisations | Immobilisations en cours | |
| Valeur d'acquisition | | | | | | |
| Etat au 01.01.2019 | 36'044 | 36'693 | 6'251 | 3'623 | 1'291 | 83'902 |
| Acquisitions (*) | - | 1'519 | - | 23 | 1'625 | 3'167 |
| Cessions | (261) | (1'387) | (173) | (99) | - | (1'920) |
| Reclassements | - | 441 | - | - | (441) | - |
| Etat au 31.12.2019 | 35'783 | 37'266 | 6'078 | 3'547 | 2'475 | 85'149 |
| Amortissements | | | | | | |
| Etat au 01.01.2019 | 23'452 | 27'824 | 5'719 | 3'510 | - | 60'505 |
| Amortissements | 638 | 1'132 | 217 | 43 | - | 2'030 |
| Cessions | (261) | (1'334) | (173) | (82) | - | (1'850) |
| Etat au 31.12.2019 | 23'829 | 27'622 | 5'763 | 3'471 | - | 60'685 |
| Total net | 11'954 | 9'644 | 315 | 76 | 2'475 | 24'464 |
| (*) Dont acquisition en leasing | - | 1'265 | - | - | 1'389 | 2'654 |
| Valeur d'assurance incendie | 38'799 | 48'953 | - | - | - | 87'752 |

| En KCHF | Au 31.12.2018 | | | | | Total |
|---------------------------------|--------------------------------------|---|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|---------------|
| | Terrains et immeubles ⁽¹⁾ | Installations techniques et équipements | Outillages industriel et commercial | Autres immobilisations | Immobilisations en cours | |
| Valeur d'acquisition | | | | | | |
| Etat au 01.01.2018 | 36'044 | 34'088 | 5'959 | 3'550 | 1'256 | 80'897 |
| Acquisitions (*) | - | 2'361 | 109 | 73 | 904 | 3'447 |
| Cessions | - | (434) | (8) | - | - | (442) |
| Reclassements | - | 678 | 191 | - | (869) | - |
| Etat au 31.12.2018 | 36'044 | 36'693 | 6'251 | 3'623 | 1'291 | 83'902 |
| Amortissements | | | | | | |
| Etat au 01.01.2018 | 22'520 | 27'217 | 5'461 | 3'467 | - | 58'665 |
| Amortissements | 932 | 1'041 | 265 | 43 | - | 2'281 |
| Cessions | - | (434) | (7) | - | - | (441) |
| Etat au 31.12.2018 | 23'452 | 27'824 | 5'719 | 3'510 | - | 60'505 |
| Total net | 12'592 | 8'869 | 532 | 113 | 1'291 | 23'397 |
| (*) Dont acquisition en leasing | - | 960 | - | - | 572 | 1'532 |
| Valeur d'assurance incendie | 38'872 | 51'007 | - | - | - | 89'879 |

⁽¹⁾ La rubrique Terrains et immeubles comprend pour KCHF 5'120 de terrains au 31.12.2019. Ce poste contient des terrains non bâtis proche de l'usine. Cette rubrique présente également des installations sur immeubles pour KCHF 680 au 31.12.2019 et KCHF 920 au 31.12.2018.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de KCHF 3'926 déjà activé plus KCHF 1'633 en cours d'acquisition au 31.12.2019 et de KCHF 2'644 au 31.12.2018.

Note 14 - Immobilisations incorporelles

| En KCHF | Au 31.12.2019 | | | | |
|-----------------------------|------------------------|-------------------|--|--------------------------|--------------|
| | Frais de développement | Droits de brevets | Licences et développements informatiques | Immobilisations en cours | Total |
| Valeur d'acquisition | | | | | |
| Etat au 01.01.2019 | 282 | 133 | 2'681 | 244 | 3'341 |
| Acquisitions | - | - | 33 | - | 33 |
| Cessions | - | - | (455) | - | (455) |
| Reclassements | - | - | 106 | (106) | - |
| Etat au 31.12.2019 | 282 | 133 | 2'365 | 138 | 2'918 |
| Amortissements | | | | | |
| Etat au 01.01.2019 | 263 | 133 | 2'667 | - | 3'063 |
| Amortissements | 19 | - | 14 | - | 33 |
| Cessions | - | - | (455) | - | (455) |
| Etat au 31.12.2019 | 282 | 133 | 2'226 | - | 2'641 |
| Total net | (0) | 0 | 139 | 138 | 277 |

| En KCHF | Au 31.12.2018 | | | | |
|-----------------------------|------------------------|-------------------|--|--------------------------|--------------|
| | Frais de développement | Droits de brevets | Licences et développements informatiques | Immobilisations en cours | Total |
| Valeur d'acquisition | | | | | |
| Etat au 01.01.2018 | 282 | 133 | 2'681 | 87 | 3'184 |
| Acquisitions | - | - | - | 157 | 157 |
| Cessions | - | - | - | - | - |
| Reclassements | - | - | - | - | - |
| Etat au 31.12.2018 | 282 | 133 | 2'681 | 244 | 3'341 |
| Amortissements | | | | | |
| Etat au 01.01.2018 | 245 | 133 | 2'655 | - | 3'033 |
| Amortissements | 19 | - | 12 | - | 30 |
| Cessions | - | - | - | - | - |
| Etat au 31.12.2018 | 264 | 133 | 2'667 | - | 3'063 |
| Total net | 19 | 0 | 15 | 244 | 278 |

Note 15 - Dettes financières

| En KCHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-------------------|-------------------|
| Acompte leasing en cours | - | 572 |
| Emprunt hypothécaire - part à court terme ²⁾ | 250 | 250 |
| Total Dettes financières à court terme | 250 | 822 |
| Emprunt hypothécaire - part à long terme ²⁾ - échéance 2027 | 1'650 | 1'950 |
| Total Dettes financières à long terme | 1'650 | 1'950 |
| ²⁾ Taux moyen | 2.20% | 3.00% |

Note 16 - Parties liées

Filiale comprise dans le périmètre de consolidation

| | Siège | Activité | En KCHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|-----------|-------|--|-----------------------|-------------------|-------------------|
| Efimex SA | Aigle | Etude, planification et réalisation de constructions de toute nature | Capital social 600 | % Intérêts 100 | % Intérêts 100 |

Soldes au bilan avec des parties liées :

| En KCHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|--------------|--------------|
| Créances auprès de parties liées | 215 | 10 |
| - Cimolai SpA | 215 | 10 |
| Dettes envers des parties liées | 28 | 226 |
| - Cimolai SpA | 28 | 226 |
| Transactions réalisées avec des parties liées : | | |
| En KCHF | 2019 | 2018 |
| Ventes de biens et prestations de service | 965 | 344 |
| - Cimolai SpA | 965 | 344 |
| Achats de biens et services | 2'247 | 2'319 |
| - Cimolai SpA | 2'247 | 2'319 |

Note 17 - Engagements

Engagements de leasing financiers

En KCHF

| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--------------|--------------|--------------|
| A un an | 1'062 | 445 |
| A deux ans | 1'088 | 455 |
| A trois ans | 1'040 | 464 |
| A quatre ans | 748 | 408 |
| A cinq ans | 220 | 127 |
| Total | 4'158 | 1'899 |

Engagements en faveur de tiers

En KCHF

| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|--------------|--------------|
| Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques | 5'142 | 5'900 |
| Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox | - | 113 |
| Accréditifs | - | 35 |
| Total | 5'142 | 6'048 |

Actifs mis en gage

En KCHF

| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|------------|------------|
| Terrains et immeuble (valeur au bilan) | 11'954 | 12'592 |
| Constitution de gages | 12'200 | 12'200 |
| Utilisation de gages | 12'200 | 12'200 |

Les garanties sont accordées par les banques au travers de garanties de restitution d'acompte ainsi que des garanties de bonne fin de travaux. Ces engagements sont donnés dans le cadre de marchés conclus avec nos clients constructions métalliques et tubes inox.

Ces actifs ont été mis en gage en faveur des banques afin de garantir les dettes bancaires (Note 15). Ils sont matérialisés par 2 cédulas hypothécaires en 1^{er} rang enregistrées sous les no 212365 et 212366 respectivement de KCHF 4'200 et KCHF 1'800 sur les parcelles no 1241 et no 1224 sises à Aigle. Une autre cédula en 1^{er} rang enregistrée sous le no 256363 liée aux parcelles no 1168 et 1385 a été augmentée à KCHF 3'200 et a également été mise en gage. La cédula précédemment libre de gage, en 2^{ème} rang sur les parcelles 1168, 1224, 1241 et 1385 a été transformée en cellule de registre (ID.001-1998/003264), a été augmentée de KCHF 2'000 à KCHF 3'000 et a ensuite également été mise en gage en faveur d'une banque.

Actifs et Passifs éventuels

Aucun élément justifiant une mention dans le présent rapport n'a été identifié au 31.12.2019.

Note 18 - Comptes de régularisation

Actifs de régularisation

| En KCHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Produits à recevoir | 24 | 14 |
| Charges payées d'avance | 554 | 381 |
| Total Actifs de régularisation | 578 | 395 |

Passifs de régularisation

| En KCHF | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-------------------|-------------------|
| Charges à payer | 725 | 834 |
| Produits reçus d'avance | 324 | 285 |
| Total Passifs de régularisation | 1'049 | 1'119 |

Note 19 - Provisions

En KCHF

| Total provisions | Provision pour litiges | Provision pour restructuration | Total |
|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| Etat au 1er janvier 2019 | 1'201 | - | 1'201 |
| Constitution | 150 | - | 150 |
| Utilisation | - | - | - |
| Transfert | - | - | - |
| Dissolution | (150) | - | (150) |
| Etat au 31 décembre 2019 | 1'201 | - | 1'201 |
| dont provisions à long terme | - | - | - |

En KCHF

| Total provisions | Provision pour litiges | Provision pour restructuration | Total |
|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| Etat au 1er janvier 2018 | 850 | - | 850 |
| Constitution | 451 | - | 451 |
| Utilisation | - | - | - |
| Transfert | - | - | - |
| Dissolution | -100 | - | -100 |
| Etat au 31 décembre 2018 | 1'201 | - | 1'201 |
| dont provisions à long terme | - | - | - |

Note 20 - Capital actions

| | Droit de vote¹ | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Actions au porteur | | | |
| Nombre d'actions au porteur, valeur nominale de CHF 200.00 | 57.26% | 40'200 | 40'200 |
| En KCHF | | 8'040 | 8'040 |
| <hr/> | | | |
| Sitindustrie Suisse SA | 37.75% | 26'499 | 25'894 |
| | | | - |
| Actions nominatives | | | |
| Nombre d'actions nominatives, valeur nominale de CHF 200.00 | 42.74% | 30'000 | 30'000 |
| En KCHF | | 6'000 | 6'000 |
| <hr/> | | | |
| Sitindustrie Suisse SA | 42.74% | 30'000 | 30'000 |
| <hr/> | | | |
| Valeur nominale totale du capital-actions en KCHF | | 14'040 | 14'040 |

¹ Situation au 31 décembre 2019

Note 21 - Prévoyance en faveur du personnel

| Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF) | Excédent de couverture / découvert (-) | | Part économique de l'entité | | Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice | Cotisations ajustées à la période | Charges de prévoyance dans les frais de personnel | |
|---|--|------------------|-----------------------------|------------|--|-----------------------------------|---|------------|
| | 31.12.2019 | | 31.12.2019 | 31.12.2018 | | | 2019 | 2018 |
| Institution de prévoyance | - | (¹) | - | - | - | 675 | 675 | 688 |
| Total | - | | - | - | - | 675 | 675 | 688 |

(¹) Les comptes de l'institution ne sont pas encore clôturés, il s'agit donc d'une estimation de la situation financière au 31.12.2019.

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2019 ni au 31.12.2018.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé à fin 2019 de 106.80% (2018 : 98.60%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 25% au 31.12.2018) n'a pas été constitué à fin 2018, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

| Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF) | Excédent de couverture / découvert (-) | | Part économique de l'entité | | Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice | Cotisations ajustées à la période | Charges de prévoyance dans les frais de personnel | |
|---|--|------------------|-----------------------------|------------|--|-----------------------------------|---|------------|
| | 31.12.2018 | | 31.12.2018 | 31.12.2017 | | | 2018 | 2017 |
| Institution de prévoyance | - | (¹) | - | - | - | 688 | 688 | 682 |
| Total | - | | - | - | - | 688 | 688 | 682 |

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2018 ni au 31.12.2017.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé à fin 2018 de 98.8% (2017 : 108.5%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 24.63% au 31.12.2017) n'a pas été constitué à fin 2017, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

Le découvert actuel est jugé temporaire, car il est dû principalement à la mauvaise année boursière. Il n'a pas été pour l'heure décidé de mesures d'assainissement de la caisse, c'est pourquoi aucune provision n'est comptabilisée.

Note 22 - Principaux taux de change

| | Cours de fin d'année 2019 | Cours de fin d'année 2018 |
|-------|---------------------------------|---------------------------------|
| 1 USD | 0.96835 | 0.98580 |
| 1 EUR | 1.08717 | 1.12701 |
| 1 GBP | 1.28300 | 1.25580 |

Note 23. Evénements après la date de clôture

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 26 mars 2020 par le conseil d'administration, lequel a autorisé la publication. Les comptes annuels consolidés sont néanmoins soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2020.

Aucun événement qui aurait nécessité une modification de la valeur des actifs et des passifs ou d'une indication dans ce rapport ne s'est produit entre le 31 décembre 2019 et le 26 mars 2020.

Néanmoins, les implications financières liées directement et indirectement à la pandémie COVID-19 ainsi que décisions prises par les autorités fédérales et cantonales depuis 16 mars 2020, impliquent à court terme l'arrêt de certaines activités pour une durée minimale allant jusqu'au 19 avril 2020. Les conséquences financières sont en cours d'analyse et ne peuvent à la date du présent rapport de gestion pas être données. Le Conseil d'administration a pris diverses mesures afin d'atténuer les effets de cette crise et assure que selon son appréciation la continuité d'exploitation n'est pas menacée au moins durant les douze prochains mois.

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale ordinaire de Zwahlen et Mayr S.A., à Aigle

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Zwahlen et Mayr S.A. et de sa filiale (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé au 31 décembre 2019, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Éléments clés de l'audit

Travaux en cours

Au 31 décembre 2019, la rubrique « Travaux en cours » s'élève à **KCHF 6'437** à l'actif du bilan et à **KCHF 276** au passif du bilan. Les travaux en cours sont évalués selon la méthode de l'avancement et tel que décrit en annexe aux comptes : « Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire finale attendue,



évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement. »

Cette rubrique présente donc un degré de subjectivité important dans la détermination de l'avancement et dans l'estimation du résultat à la fin du projet. Le résultat à terminaison d'une affaire inclut également des hypothèses retenues par la Direction et des appréciations des revendications finales entre les parties. L'existence de contrats déficitaires doit clairement être identifiée.

Au vu de la complexité dans l'organisation des projets de construction, notamment le nombre élevé de partenaires et de sous-traitants impliqués, cette rubrique significative présente un risque inhérent élevé.

Enfin, les contrats signés comportent des conditions contraignantes, dont le non-respect peut entraîner des pénalités importantes, qui doivent être estimées.

Notre approche

Nous avons effectué une revue du processus par le biais d'un test de cheminement.

Une revue préliminaire a été effectuée sur la base d'entretiens avec la Direction pour chaque affaire.

Nous avons validé les coûts activés et le degré d'avancement sur la base d'éléments probants (contrats, factures et feuilles d'heures) au moyen d'une procédure statistique d'échantillonnage. Nous avons revu la comptabilisation des coûts supportés et encore à supporter jusqu'à la fin des travaux en comparaison du prix de vente. Nos travaux se basent notamment sur les procès-verbaux des séances de Direction, ainsi que sur les budgets établis et mis à jour par les responsables d'affaires.

Lors de notre vérification, nous avons évalué si, pour la détermination du résultat à terminaison, une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique et si les hypothèses retenues étaient appropriées. Nous avons notamment examiné sous un angle critique l'évaluation des affaires sur la base des estimations de la Direction et des confirmations d'avocats.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou



résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques et réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension des éléments pertinents du contrôle interne pour l'audit, afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations fournies les concernant ;
- nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation ;
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.



Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises cas échéant dans ce contexte.

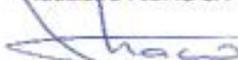
Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 728a, alinéa 1, chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

Fiduciaire FIDAG SA


Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 30 mars 2020
Exemplaire numérique

Annexes : états financiers consolidés au 31 décembre 2019

Gouvernance d'entreprise

L'organisation et les principes de la comptabilité et du contrôle financier de Zwahlen & Mayr SA répondent aux exigences de la loi, aux recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (CSBP), à la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Swiss Exchange entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002 et de ses révisions jusqu'au 31 décembre 2013 ainsi qu'aux statuts de la société. Sauf mention spécifique, les informations données dans ce rapport reflètent la situation au 31.12.2019.

1. Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du Groupe

Zwahlen & Mayr SA, fondée le 21 juillet 1948 dont le siège est en Route Industrielle 18 - 1860 Aigle, regroupe une unité de production Constructions Métalliques et une unité de production Tubes Inox.

Elle détient une seule participation (100%) dans la société Efimex SA, entreprise générale de construction, ayant son siège social à Aigle, au capital de CHF 600'000. Lors de l'assemblée générale du 9 mars 2020, celle-ci a décidé de procéder à sa liquidation.

Zwahlen & Mayr SA est cotée au SIX Swiss Exchange depuis le 2 août 1996 sous le code ISIN **ZWM CH0002661731** et numéro de valeur **266'173**.

Au 31 décembre 2019, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à **CHF 10'130'400-**

Au 28 février 2020, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à **CHF 10'050'000**

1.2 Actionnaires principaux

Au 31 décembre 2019, les actionnaires principaux de Zwahlen & Mayr SA étaient :

| Nom | Actions détenues (nominatives) | Droit de vote en % |
|------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Sitindustrie Suisse SA | 30'000 | 42,74 |

| Nom | Actions détenues (porteurs) | Droit de vote en % |
|------------------------|-----------------------------|--------------------|
| Sitindustrie Suisse SA | 26'499 | 37,75 |

La société Sitindustrie Suisse SA est détenue à 100% par la société Cimolai depuis le 29 mars 2012. La société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires sur les actions de Zwahlen & Mayr SA.

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

2. Structure du capital

2.1 Capital émis et entièrement libéré

Le capital-actions émis de Zwahlen & Mayr SA s'élevait au 31 décembre 2019 à CHF 14'040'000.- Il est entièrement libéré.

2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Zwahlen & Mayr SA n'a pas émis de capital autorisé ni conditionnel.

2.3 Modification du capital

Il n'y a pas eu de modification de capital intervenue au cours des trois derniers exercices.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions de Zwahlen & Mayr SA est divisé en 70'200 actions d'une valeur nominale de CHF 200 chacune, toutes entièrement libérées, dont 30'000 actions nominatives numérotées de 1 à 30'000 et 40'200 actions au porteur numérotées de 1 à 40'200.

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale, ainsi qu'à un dividende proportionnel à la valeur nominale de l'action.

Seules les actions au porteur sont cotées à la bourse SIX Swiss Exchange.

Le 9 janvier 2020, le Registre du commerce du canton de Vaud a donnée l'autorisation à la société d'avoir des actions au porteur conformément à la Loi Fédérale du 21 juin 2019 sur la mise en œuvre des recommandations du forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fin fiscales.

Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe pas de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des "nominées"

Toutes les cessions ou transmissions d'actions nominatives sont soumises à l'agrément préalable du conseil d'administration. Cette restriction vaut également pour la constitution d'un usufruit ou d'un gage. En 2019 aucune demande à cet égard n'a été soumise au conseil d'administration. Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les personnes morales et les sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui se sont regroupées entre elles par des liens en capital et/ou en voix, par le biais d'une direction unique ou sous une forme analogue, ainsi que des personnes physiques ou morales, ou des sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter les restrictions en matière d'inscription, sont considérées comme un seul acquéreur du point de vue de cette disposition.

Le conseil d'administration peut également refuser l'inscription au Registre des actions si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom ou pour son propre compte.

Les titres nominatifs émis, actions ou certificats d'actions, mentionnent expressément que leur transfert et leur nantissement sont soumis à l'agrément du conseil d'administration, avec référence à l'article correspondant des statuts.

La levée des privilèges statutaires et des restrictions de transfert peut être décidée à la majorité simple des actionnaires, conformément au Code des obligations.

2.7 Emprunts convertibles et options

Il n'existe pas d'emprunts convertibles, ni d'options.

3. Conseil d'administration

3.1.a. Membres du conseil d'administration

Luigi Mion, est administrateur et Président de Zwahlen & Mayr SA depuis 28 avril 2016. Il a été élu administrateur en avril 2015. Il est titulaire d'un diplôme de technicien de production industrielle. Il est engagé au sein de la Société Armando Cimolai en septembre 1961. Au sein de cette société, il occupe successivement les postes d'assistant de production, puis Responsable des achats logistique et montage. En 1989 il est nommé Responsable de l'ensemble des achats de la société Cimolai SpA, en 2006 il est promu Directeur avec la responsabilité du même service. En octobre 2010 il intègre le Conseil d'administration de la société Cimolai SpA. En parallèle il assume de mars 2013 à décembre 2014 la conduite de la société Industrie Meccaniche Cimolai. Outre les mandats précités, il est Président de Cimolai Energy Srl et CEO de Cimolai Heavy Lift Srl. De nationalité italienne, il réside en Italie.

Roberto Raggiotto est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis avril 2012. Il est licencié en économie de l'Université de Trieste et possède également un diplôme en comptabilité. Il travaille depuis 1996 pour le compte du groupe Cimolai, auprès duquel il a exercé successivement les fonctions de comptable, de responsable du contrôle de gestion et enfin, depuis 2008, de directeur administratif et financier. En avril 2011, il devient administrateur de la société Romaro Engineering SRL en Italie. De nationalité italienne, il réside en Italie.

Francesco Punzo est administrateur depuis avril 2016. Il est titulaire d'un master en génie Civil de l'université Federico II et une certification d'ingénieur. De 1998 à 2002, il est Chef de projet au sein de la Société ABB (Asea Brown Boveri) en Italie. Il intègre le groupe Cimolai en 2002 en qualité de chef de projet. Depuis cette date, il gère la réalisation de grands projets tels que le stade National à Brasilia, le Pont de la paix à Tbilissi (Georgie) ou un pont haubané à Dallas (USA). Depuis début 2016, il apporte son expertise technique dans la réalisation des projets de Zwahlen & Mayr SA. De nationalité italienne, il réside en Italie.

Yves Bosson est administrateur depuis avril 2018. Il est titulaire d'un diplôme d'expert en finance et controlling. Après six années d'activité auprès d'ATAG Fiduciaire Générale SA à Fribourg, il est entré au service de la société DuPont Polymer Powders Switzerland à Bulle comme responsable finance et administration. Il a par la suite participé à un large projet d'implémentation de SAP, essentiellement pour les modules finances, dans les diverses unités européennes du groupe DuPont de Nemours. Dès le 1er septembre 2008 et jusqu'à son départ le 30 septembre 2017, il a assumé la charge de directeur administratif et financier (CFO) chez Zwahlen et Mayr SA. Depuis le 1er octobre 2017, il occupe le rôle d'administrateur général du cycle d'orientation de la Gruyère pour le compte de l'Association des communes de la Gruyère à Bulle. Il est conseiller général de la ville de Bulle et président de la commission financière depuis 2010. De nationalité suisse, il réside en Suisse

3.1.b. Membres du conseil d'administration

MM. Mion, Raggiotto et Punzo sont employés de la Société Cimolai Spa dans laquelle ils ont un rôle de direction opérationnelle comme indiqué dans le descriptif ci-dessus.

3.2 Autres activités et groupement d'intérêt

Aucun membre du conseil d'administration et de la direction n'a d'autres fonctions importantes que celles figurant dans les profils des membres du conseil d'administration (chiffre 3.1)

3.3 Interdépendances

Abrogé

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Procédure d'élection et limitations de la durée du mandat

L'assemblée générale élit individuellement pour une durée d'un an :

- Les membres du Conseil d'Administration
- Le Président du Conseil d'Administration
- Les membres du Comité de rémunération
- Le représentant indépendant des actionnaires minoritaires

Lors de son assemblée générale du 24 avril 2019, l'assemblée générale a ratifié la proposition du conseil d'administration d'élire Monsieur Laurent Nicod Notaire-avocat à Monthey comme représentant indépendant du 24 avril 2019 au 25 juin 2020.

Toutes les personnes élues au sein des organes ci-dessus sont rééligibles.

3.4.2 . Première élection et terme du mandat

| Nom | Nationalité | Année de naissance | Titre | Membre depuis | Terme mandat | Exécutif/ non exécutif |
|-------------------|-------------|--------------------|-----------|---------------|--------------|---------------------------|
| Luigi Mion | I | 1945 | Président | 29.04.2015 | Avril 2020 | exécutif |
| Roberto Raggiotto | I | 1969 | | 30.04.2012 | Avril 2020 | non exécutif |
| Francesco Punzo | I | 1971 | | 28.04.2016 | Avril 2020 | exécutif |
| Yves Bosson | CH | 1961 | | 26.04.2018 | Avril 2020 | non exécutif |

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Outre les tâches inaliénables et intransmissibles décrites par la loi, le conseil d'administration définit les objectifs stratégiques et attribue les moyens humains et financiers pour les réaliser. Il examine régulièrement les règlements et directives qu'il a édictés et les adapte en fonction des besoins. Il contrôle en particulier l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne (SCI) de la société, ainsi que l'observation stricte du Règlement de cotation et des autres dispositions applicables de la SIX Swiss Exchange SA.

Le président du conseil d'administration assure la direction du conseil dans l'intérêt de la société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution de celles-ci se déroulent correctement. Il est le garant de l'information des membres du conseil et veille, en collaboration avec la direction, à mettre à leur disposition en temps utile les documents nécessaires.

Le conseil d'administration a institué trois comités du conseil : le comité exécutif, le comité d'audit et le comité de rémunération et nomination.

3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du conseil d'administration

Comité exécutif du conseil

La supervision de la gestion courante de la société est déléguée au comité exécutif du conseil d'administration formé de Luigi Mion (président), Roberto Raggiotto et Francesco Punzo.

Le comité exécutif du conseil agit conformément à la stratégie décidée par le conseil d'administration et dans l'intérêt de la société. Il se tient régulièrement au courant de la marche des affaires, et contrôle le respect des budgets et l'application des procédures d'acquisition et de réalisation des affaires. Il s'assure que les risques significatifs de l'entreprise soient identifiés et maîtrisés. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Comité d'audit

Le comité d'audit est formé de MM. Roberto Raggiotto (président) et Yves Bosson. Il bénéficie d'un accès sans restriction à tous les collaborateurs, documents, livres, archives et locaux de la société.

Le comité d'audit supervise les processus internes de reporting financier de la société et évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) ainsi que de l'organe de révision externe. Il s'assure de l'indépendance de ce dernier et du suivi de ses recommandations par la direction. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière et à la mise à disposition des collaborateurs des unités de production des informations financières indispensables à la conduite des affaires. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Il fournit au conseil d'administration des recommandations relatives à la présentation des comptes statutaires et consolidés à l'assemblée générale.

Comité de rémunération et de nomination

Le comité de rémunération et nomination est composé de MM. Luigi Mion (président) et Roberto Raggiotto qui ont été élus lors de l'assemblée générale du 24 avril 2019.

Le comité de rémunération et de nomination supervise la politique de rémunération de la société. Il veille à ce que les rémunérations soient en ligne avec le niveau pratiqué par les entreprises de la branche et en rapport avec la contribution réelle au succès de l'entreprise, sans créer de fausses incitations. Conformément aux dispositions de l'ORAb (Ordonnance sur les rémunérations abusives), il propose avec l'aval du Conseil d'administration les limites maximales des rémunérations pour l'année suivante ainsi que les montants complémentaires pour acceptation. Ceux-ci seront validés par l'assemblée générale.

Il établit un rapport à l'attention de l'assemblée générale sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Il prépare la procédure soumettant à l'assemblée générale des actionnaires les propositions de nomination d'administrateurs et propose au conseil d'administration les candidatures de membres de la direction, après avoir si nécessaire entendu les candidats.

3.5.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins quatre fois par an, soit tous les trimestres. La durée moyenne des séances est de 4 heures. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont envoyés avant les séances aux membres du conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Les directeurs sont, dans la règle, invités à participer à toute ou partie des séances avec voix consultative. En 2019, le conseil d'administration a tenu 4 séances, sur convocation de son président.

Le comité exécutif du conseil se réunit généralement 1 fois par trimestre en alternance avec une séance du conseil d'administration. Si la marche des affaires l'exige le président peut convoquer des séances. La durée moyenne des séances est de 4 heures. Le directeur général et les directeurs-adjoints sont invités à participer aux séances avec voix consultative. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil d'administration pour leur information. En 2019, le comité exécutif a tenu 4 séances.

Le comité d'audit tient au minimum deux séances par année, sur la base des boucllements au 30 juin et au 31 décembre. La durée moyenne des séances est de 3 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil d'administration pour leur information. En 2019, le comité d'audit a tenu 2 séances, sur convocation de son président.

Le comité de rémunération et de nomination se réunit au moins deux fois par année, en janvier pour approuver les augmentations de salaire proposées par la direction, arrêter les salaires des directeurs et des membres des comités de direction, et au cours du 1^{er} trimestre pour préparer les propositions de nomination à présenter au conseil d'administration. La durée moyenne des séances est de 2 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. En 2019, le comité de rémunération et de nomination a tenu deux séances, sur convocation de son président.

Chaque comité prépare et instruit à l'attention du conseil d'administration les dossiers relatifs à leurs sphères de compétences.

Les administrateurs peuvent poser, lors des séances du conseil, toutes questions relatives à l'activité des comités précités.

3.6 Compétences

Outre les attributions intransmissibles et inaliénables découlant de l'art. 716a CO, le conseil d'administration se réserve en particulier les compétences suivantes :

- définition de la stratégie, en particulier du développement de secteurs d'activité et de marchés nouveaux,
- création ou dissolution des succursales et des sociétés détenues directement ou indirectement par l'entreprise,
- modification du capital - actions des sociétés détenues directement ou indirectement,
- détermination des règles applicables à l'acquisition ou à la vente des actions de la société,
- approbation du budget annuel de la société, du budget consolidé, de leurs adaptations en cours d'année et des investissements non prévus au budget,
- approbation des comptes annuels soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et examen régulier des garanties financières et autres engagements hors bilan.

Le conseil d'administration a décidé de confier la supervision de la conduite opérationnelle au Président Luigi Mion en le nommant Chief Executive Officer. Monsieur Eric Aigroz a en charge la conduite de la société, en particulier la coordination des activités des unités de production, déchargeant ainsi le comité exécutif de toute tâche de nature opérationnelle.

La gestion de l'administration et des finances est confiée à un directeur administratif et financier, qui porte la responsabilité de la gestion de son domaine de compétence, en particulier du bon fonctionnement du Système de contrôle interne (SCI). Ce directeur apporte en outre à la Direction, et aux collaborateurs le soutien administratif et financier nécessaire à la bonne marche des deux unités de production (comptabilité industrielle, suivi des encaissements, gestion de la trésorerie, étude du financement d'investissements, etc.).

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction

Avant chaque séance ordinaire du conseil d'administration, la direction de la société établit et fait parvenir aux administrateurs un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production et d'Efimex SA (entrées et portefeuille des commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), le compte de perte et profits et le bilan de la société, l'état de la trésorerie, les garanties et les engagements hors bilan, la relève et la formation du personnel, et un rapport sur les systèmes qualité, sécurité, environnement (QSE), de contrôle interne (SCI) et de gestion des risques. Ces éléments sont présentés par le directeur général, le directeur administratif financier et les directeurs-adjoints et le cas échéant, commentés par les membres du comité exécutif. Les administrateurs peuvent ainsi obtenir toutes les informations souhaitées et faire toutes propositions utiles à la bonne marche de la société.

De même, avant chaque réunion ordinaire du comité exécutif, la direction de la société établit et fait parvenir aux membres de ce comité, un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production et d'Efimex SA (entrées et portefeuille de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), éléments présentés et commentés par le directeur général et les directeurs-adjoints concernés.

La description du système de gestion des risques figure dans les annexes aux comptes statutaires en page 61.

4. Direction

4.1 Membres de la direction

LE CEO et le Directeur Général sont assistés dans leur tâche par deux comités de direction, un dans chaque unité de production, qu'il préside personnellement et dont les membres ont voix consultative.

En 2019, les deux comités de direction sont composés comme suit :

Comité de direction de l'unité Constructions Métalliques

| Nom | Nationalité | Année de naissance | Titre |
|-------------------------------|-------------|--------------------|-----------------------------|
| Luigi Mion | IT | 1945 | CEO |
| Eric Aigroz | CH | 1957 | Directeur général |
| Guido Bigoni | IT | 1972 | Directeur adm. et financier |
| Francesco Punzo | IT | 1971 | Directeur technique |
| Christian Charpin | CH/F | 1955 | Directeur adjoint CM |
| François Rappo (juillet 2019) | CH | 1955 | Responsable Q.S.E. |

Luigi Mion et Francesco Punzo : leur carrière professionnelle est décrite dans les membres du Conseil d'administration.

Eric Aigroz est directeur général de la société depuis le 1^{er} avril 2008, après avoir été directeur de l'unité de production Tubes Inox depuis juillet 2000. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ETS en mécanique, il a occupé de 1981 à 1984 la fonction de responsable de production auprès de Steiger SA. Entré au service du groupe en février 1985, il est d'abord responsable de production d'Efimex SA, filiale à 100 % de Zwahlen & Mayr SA, puis, dès 1994, du secteur tubes soudés de l'unité de production Tubes Inox. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Guido Bigoni, est directeur administratif et financier depuis le 1^{er} octobre 2017. Il est licencié en économie de l'Université de Bologne (IT), titulaire d'un diplôme de géomètre, est et possède également un diplôme de comptabilité. Il travaille depuis 2016 pour le compte du groupe Cimolai auprès duquel il a exercé la fonction de directeur administratif et financier pour les affaires du groupe au Venezuela. Il a également travaillé pendant 9 ans pour la société italienne Trevigroup, active dans les domaines du génie civil et des activités pétrolières, pour laquelle il a exercé successivement la fonction de comptable en Italie avant d'assumer le rôle de Directeur administratif pour l'entreprise Petreven (Trevigroup) au Venezuela également et qui est active dans le secteur du forage pétrolier. De nationalité Italienne, il réside en Suisse.

Christian Charpin est depuis avril 2008 directeur adjoint de l'unité Constructions métalliques, avec la responsabilité des activités à l'étranger. Entré au service de la société en octobre 2006, comme directeur d'Efimex Entreprise générale, société du groupe Zwahlen & Mayr, charge qu'il exerce toujours, il a été nommé gérant de la succursale ZM-France en juillet 2007. Ingénieur diplômé de l'IPi de Colmar (F), il a exercé son activité dans diverses sociétés du groupe Bouygues durant près de quinze ans, avant de diriger, huit années durant, l'entreprise générale de construction SEICCF active en Pologne, Hongrie, Roumanie et Russie. Double national suisse et français, il réside en Suisse.

François Rappo est responsable des systèmes qualité, sécurité, environnement et informatique de Zwahlen & Mayr SA. Il est entré dans la société en novembre 1992 comme chef d'atelier d'Efimex SA, société du groupe Zwahlen & Mayr. Il devient responsable en 1996 de l'assurance qualité de l'unité Tubes Inox. Nommé fondé de pouvoir le 1er janvier 2004, il est titulaire d'un CFC de constructeur, d'un diplôme de chargé de sécurité CFST et d'un postgrade HEG en management. En juillet 2019, souhaitant prendre une retraite anticipée il a quitté la société.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Comité de direction de l'unité Tubes Inox

| Nom | Nationalité | Année de naissance | Titre |
|-------------------------------|-------------|--------------------|-----------------------------|
| Luigi Mion | IT | 1945 | CEO |
| Eric Aigroz | CH | 1957 | Directeur général |
| Guido Bigoni | IT | 1972 | Directeur adm. et financier |
| David Auer | CH | 1966 | Directeur commercial |
| Arnaud Marson | F | 1975 | Responsable production |
| François Rappo (juillet 2019) | CH | 1955 | Responsable Q.S.E. |

David Auer est directeur commercial depuis janvier 2001. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, il est entré au service de la société en novembre 1998 comme chef de vente. Fondé de pouvoir depuis juillet 2000, il assume la tâche de responsable commercial de l'unité Tubes Inox. Avant son entrée dans la société, il a été chef de vente chez Rüeegg SA à Crissier.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Arnaud Marson est responsable de production en titre depuis janvier 2011. Titulaire d'un brevet de technicien supérieur en productique, il est engagé en 2001 en qualité de responsable qualité environnement sécurité au sein de la fonderie A Neeser SA à Morges. En 2002 il entre au service de Zwahlen & Mayr comme responsable du contrôle qualité de l'unité tubes inox.

En 2009 il assume la coordination des productions Tubes Soudés et Tubes Etirés. Il a été conseiller de la municipalité de Saint-Gingolph en France de 2008 à 2013.

De nationalité française, il réside en France.

Les comités de direction se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais en général une fois par trimestre, afin de discuter de la marche des affaires et de l'activité opérationnelle des unités de production respectives. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé pour information aux membres du comité exécutif du conseil. Des membres de ce dernier peuvent assister aux séances, afin de se tenir au courant de la marche des affaires.

4.2 Autres activités ou groupement d'intérêts

Il n'y a pas d'autres activités importantes ou mandats politiques autres que ceux figurant ci-dessus dans les profils individuels des membres de la direction.

4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

5. Rémunération, participations et prêts

5.1. Contenu et procédure des rémunérations et des programmes de participation

Tous les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des comités. Le Conseil d'administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le conseil qui la détermine en fonction du temps nécessaire et la complexité du sujet traité. Si ces dernières, rajoutées aux rémunérations usuelles, dépassent les limites maximales fixées par l'assemblée générale, les montants supérieurs à la limite autorisée seront validés à posteriori par l'assemblée générale suivante. Il n'est pas fait appel à des conseils extérieurs.

Aucune des rémunérations ci-dessus ne dépend des résultats de la société.

Le montant des honoraires annuels du président du Conseil d'administration sont CHF 25'000, celles des membres CHF 15'000. Aucun mandat spécifique n'a été demandé à un membre du Conseil d'Administration. La rémunération globale du Conseil d'administration pour 2019 est restée identique à celle de 2018.

La fixation annuelle de la rémunération des membres de la direction tient compte du coût de la vie ainsi que la moyenne des ajustements octroyés aux collaborateurs. Ces éléments peuvent être majorés ou minorés par décision du comité de rémunération en fonction de l'efficacité de l'intéressé

La rémunération des membres du conseil d'administration, des directeurs et des membres des comités de direction est fixée par le comité de rémunération et de nomination une fois par an, cas particuliers réservés. Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les rémunérations abusives, les rémunérations globales du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'ont pas dépassées les limites maximales fixées par l'assemblée générale, soit CHF 120'000 pour le Conseil d'Administration et CHF 279'500 pour la Direction Générale.

Il n'est pas possible d'établir un benchmark sur les niveaux de rémunération, car les sociétés du secteur d'activité n'ont pas l'obligation de publier.

Aucun avantage ou prestation de sortie n'est prévu lors du départ d'un administrateur ou d'un membre de la direction de la société. En 2019 lors de leur départ, aucun membre de la Direction n'a bénéficié d'avantages. De même, il n'a pas été versé de primes d'arrivée (« *golden handshakes* ») lors de l'arrivée des nouveaux administrateurs.

Les rémunérations qui ont été versées en 2019 aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction figurent dans les annexes aux comptes statutaires, conformément à l'article 663b bis CO.

Un rapport de rémunération détaille les rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, page 50.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les statuts de la société ne dérogent pas à l'article 689 CO en ce qui concerne le droit de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou de la représentation de leurs actions par des tiers librement désignés.

6.2 Quorums statutaires

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections conformément aux articles 703 et 704 CO.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

La convocation à l'assemblée générale se fait, vingt jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. Elle figure en outre sur le site Internet de la société www.zwahlen.ch sous la rubrique "investisseurs" et la sous-rubrique "communiqué de presse"

La convocation comporte les mentions exigées par l'art. 700 al.2 CO. Elle mentionne en outre la mise à disposition des actionnaires, au siège de la société, du rapport de gestion et du rapport du réviseur externe, vingt jours au moins avant l'assemblée.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Une demande d'inscription à l'ordre du jour doit être effectuée selon l'art. 699 al.3 et 4 CO.

Aux termes de l'art. 699 al. 3 CO, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 10% pour cent au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Conformément à l'art. 699 al. 4 CO, si le conseil d'administration ne donne pas suite à cette requête dans un délai convenable, la convocation est ordonnée par le juge, à la demande des requérants.

Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être reçue par la société au plus tard le 28 février de l'année de l'assemblée générale. Ce délai et la date limite sont rappelés dans la convocation publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

6.5 Inscription au registre des actions

La société ne connaît pas de règle statutaire régissant la date limite d'inscription des détenteurs d'actions nominatives au registre des actionnaires.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

La société n'a pas de clause d'*opting out* / *opting up* dans ses statuts.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans la société. Zwahlen & Mayr SA n'a notamment pas conclu d'accord relatif aux prises de contrôle avec les membres du conseil d'administration, le directeur général ou d'autres membres dirigeants.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de fonction du réviseur responsable

L'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2019 a nommé comme réviseur externe, pour un an, la société de révision FIDAG SA à Martigny.

Le réviseur responsable du mandat de révision 2019 est M. Jean-Claude De Iaco

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires 2019 de la Fiduciaire FIDAG SA pour l'audit intermédiaire et final représentent un montant de CHF 52'000.-

8.3 Honoraires supplémentaires

Un honoraire de CHF 3'000 - a été facturé pour un rapport à destination de l'organe de révision de l'actionnaire majoritaire. D'autres prestations ont été réalisées pour CHF 2'000.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le comité d'audit du conseil d'administration a pour tâche de contrôler régulièrement l'efficacité du réviseur externe et de s'assurer de la qualité, de l'intégrité et de la transparence de ses rapports. Il analyse avant l'audit final le programme et les procédures y relatives. A l'issue, en collaboration avec les réviseurs, il examine les résultats. Avant l'assemblée générale, le comité d'audit évalue les performances, l'indépendance et les honoraires du réviseur. Sur la base de son étude, il propose au conseil d'administration de soumettre sa candidature à l'assemblée des actionnaires.

La vérification du SCI est faite de manière régulière ou sous mandat du comité d'audit. Sur la base des constatations qui en résultent, des recommandations sont faites au comité d'audit afin d'améliorer son efficacité. En 2019, le suivi et le développement du SCI a fait l'objet de deux séances entre le comité d'audit et la direction.

Le réviseur externe établit deux management letters, l'une pour les comptes intermédiaires du 30 juin, l'autre pour les comptes annuels 31 décembre. Elles contiennent des observations relatives aux postes importants du compte de pertes et profit et du bilan, ainsi que des recommandations pour remédier aux faiblesses constatées dans l'organisation. Les management letters sont présentées au comité d'audit et commentées par le réviseur.

En 2019 le réviseur externe a participé à deux séances du comité d'audit.

9. Politique d'information

La société donne régulièrement des informations commerciales et financières sur

- les modifications de l'organisation de la société,
- les constructions importantes en cours,
- les références de l'unité Constructions métalliques,
- les résultats financiers semestriels et annuels de la société.

La personne de contact pour toute information est : M. Guido Bigoni Directeur Administratif et Financier (guido.bigoni@zwahlen.ch) adresse postale: Zwahlen & Mayr SA, case postale 17 1860 Aigle, Suisse, téléphone 024.468.46.46, téléfax 024.468.46.00.

Les informations financières sont publiées dans le respect des règles édictées par SIX concernant la publicité événementielle, les communiqués étant disponibles lors de leur diffusion simultanément sur le site Internet de la société www.zwahlen.ch. Le lien "investisseurs" situé sur la page d'accueil du site permet un accès direct aux renseignements. Les informations générales et les données financières et de gouvernance d'entreprise sont disponibles en principe en français (système Push, <http://zwahlen.ch/fr/relations-avec-les-investisseurs-2-2>).

Les personnes qui souhaitent recevoir les informations financières de la société peuvent s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site (système pull, lien : http://www.zwahlen.ch/formulaire_contact_financier.html).

Les informations sur les résultats semestriels sont en outre communiquées dans les principaux journaux économiques de Suisse. Le rapport annuel de gestion est disponible sur demande auprès de l'administration de la société.

Rapport de rémunération

1. Introduction

Conformément aux dispositions en vigueur, ce rapport de rémunération communique les rémunérations du Conseil d'Administration et du Directeur Général de Zwahlen & Mayr SA.

Il présente la politique et la structure des rémunérations ainsi que la nature et le montant de celles-ci au cours de la période sous revue, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Il répond aux dispositions contenues dans l'ORAb qui exige des sociétés cotées en bourse l'établissement d'un rapport à l'attention des actionnaires.

2. Procédure et principe de fixation des rémunérations

2.1. Compétence

La rémunération des membres du Conseil d'administration est fixée par le Comité de rémunération et de nomination. Il décide également en règle générale en début d'année de la rémunération globale du Directeur général. Les rémunérations du Conseil d'administration et du Directeur général, fixées par le Comité de rémunération, sont comprises dans les limites autorisées par l'assemblée générale.

2.2. Principe pour la fixation des rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des divers comités auxquels ils participent. Leur rémunération ne découle pas des résultats de la société. Celle-ci est fixée sur la base des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale précédente, pour la période suivante.

Il n'existe pas de plan d'actions, ni d'options permettant aux administrateurs ou au Directeur général d'obtenir des actions à des conditions préférentielles.

Le Conseil d'administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le Comité de nomination et rémunération qui la détermine en fonction du temps nécessaire et de la complexité du sujet traité. Si la rémunération d'une prestation fournie en cours d'exercice ajoutée à la rémunération usuelle dépasse les limites maximales fixées par l'assemblée générale, le Conseil d'administration demandera à celle-ci de valider a posteriori les montants complémentaires.

2.3. Rémunération de la Direction Générale

Le Chief Executive Officer (CEO) ne perçoit aucune rémunération pour ses fonctions au sein de la Direction Générale

Du fait de la suppression de toutes formes de rémunérations variables au sein de la société, celle du Directeur général ne comporte plus qu'une part fixe.

Celle-ci est inscrite dans le contrat de travail, elle est versée en 13 mensualités égales.

2.4. Frais

Il n'est payé aucun frais en numéraire au CEO. Ses frais d'hébergement et de repas lorsqu'il est en Suisse pour Zwahlen & Mayr sont directement réglés par la société aux prestataires.

Outre le règlement sur l'indemnisation des frais, valable pour tous les collaborateurs, les frais de représentation octroyés au Directeur Général sont de mêmes natures que ceux alloués aux autres membres de la Direction. Ils ont été validés par l'administration fiscale du canton de Vaud.

2.5. Prestations de prévoyance

Aucune prestation de prévoyance extraordinaire n'est fournie au Directeur Général. Il bénéficie, comme l'ensemble des cadres inscrits au registre du commerce, d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations. Les charges de prévoyance et les charges sociales englobent les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ainsi que celles pour la prévoyance obligatoire et sur-obligatoire en faveur du personnel.

2.6. Contrat de travail

Il n'a pas été établi de contrat de travail avec le CEO

Le Directeur général dispose d'un contrat de durée indéterminée. Comme l'ensemble des cadres signataires ayant plus de dix années de service, le préavis au délai de congé est de six mois.

3. Montant des rémunérations pour 2019

3.1. Rémunération du Conseil d'administration

La rémunération annuelle du président du Conseil d'administration est fixée à CHF 25'000 bruts.

Les trois autres administrateurs perçoivent chacun CHF 15'000 bruts prorata temporis. Pour les administrateurs non-résidents, l'impôt à la source est retenu des montants précités.

2019

| Fonction | Nom Prénom | Montant brut CHF | Montant net CHF |
|----------------------|-------------------|------------------|-----------------|
| Président du Conseil | Mion Luigi | 25'000 | 18'750 |
| Membre | Raggiotto Roberto | 15'000 | 11'250 |
| Membre | Francesco Punzo | 15'000 | 11'250 |
| Membre | Yves Bosson | 15'000 | 14'077 |

2018

| Fonction | Nom Prénom | Montant brut CHF | Montant net CHF |
|----------------------|-------------------------------------|------------------|-----------------|
| Président du Conseil | Mion Luigi | 25'000 | 18'750 |
| Membre | Raggiotto Roberto | 15'000 | 11'250 |
| Membre | Francesco Punzo | 15'000 | 11'250 |
| Membre | Yves Bosson depuis le 26 avril 2018 | 10'000 | 9'385 |

Les montants indiqués ci-dessus représentent la rémunération globale versée aux membres du conseil d'administration.

3.2. Rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Générale ne comporte qu'une partie fixe.

En 2019, le Directeur Général comme l'ensemble du personnel de la société a bénéficié d'un ajustement salarial de CHF 60 mensuel.

2019

| Nom Prénom | Rémunération Fixe | Rémunération Variable | Charges sociales | Total |
|-------------|-------------------|-----------------------|------------------|---------|
| Aigroz Eric | 233'870 | 0 | 37'098 | 270'968 |

2018

| Nom Prénom | Rémunération Fixe | Rémunération Variable | Charges sociales | Total |
|-------------|-------------------|-----------------------|------------------|---------|
| Aigroz Eric | 233'090 | 0 | 35'922 | 269'012 |

3.3. Rémunération des autres membres des comités de direction

2019

| | Rémunération Fixe | Rémunération Variable | Charges sociales | Total |
|--|-------------------|-----------------------|------------------|---------|
| | 663'160 | 0 | 154'789 | 817'949 |

2018

| | Rémunération Fixe | Rémunération Variable | Charges sociales | Total |
|--|-------------------|-----------------------|------------------|---------|
| | 701'324 | 0 | 162'820 | 864'144 |

La diminution de la rémunération totale des autres membres des comités de direction provient de départ en cours d'année d'un membre de ceux-ci.

3.4. Rémunérations versées à d'anciens membres des organes

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres des organes durant l'exercice écoulé.

3.5. Attributions d'actions ou d'options au cours de l'exercice

Aucune action ni option n'a été attribuée ou vendue à un prix préférentiel durant l'exercice écoulé.

3.6. Honoraires supplémentaires et indemnités de départ

Aucun honoraire ni indemnité de départ n'a été accordés durant l'exercice écoulé.

3.7. Prêts aux organes

Aucun prêt n'a été consenti durant l'exercice écoulé et aucun prêt n'est accordé à ce jour.

4. Approbation du rapport de rémunération

Ce rapport de rémunération assure la transparence du système de rémunération et met en évidence les montants versés par Zwahlen et Mayr SA en 2019 à son Conseil d'administration et à son Directeur général, instances soumises à l'ORAb.

Le Conseil d'administration soumettra le montant de la rémunération à l'approbation de l'assemblée générale du 25 juin 2020.

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Zwahlen et Mayr S.A., à Aigle

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération ci-joint (pages 51 à 53) de Zwahlen et Mayr S.A. pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 de l'ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération, ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Zwahlen et Mayr S.A. pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Fiduciaire FIDAG SA



Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 30 mars 2020

Exemplaire numérique

Annexe : rapport de rémunération au 31 décembre 2019

Bilan

EN KCHF

ACTIFS

| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|---------------|---------------|
| Liquidités et équivalents de liquidités | 1'325 | 2'301 |
| Créances clients envers des tiers | 6'227 | 6'714 |
| Créances clients, parties liées | 291 | 86 |
| Créances fiscales | 2'108 | 1'267 |
| Autres créances | 262 | 653 |
| Stocks | 9'144 | 8'616 |
| Travaux en cours | 28'922 | 24'870 |
| Actifs de régularisation | 578 | 395 |
| Total actifs circulants | 48'857 | 44'902 |
| Terrains et immeubles | 9'563 | 10'226 |
| Installations techniques et équipements | 6'636 | 5'638 |
| Outillage industriel et commercial | 315 | 532 |
| Autres immobilisations corporelles | 59 | 86 |
| Immobilisations en cours | 2'475 | 1'291 |
| Immobilisations corporelles | 19'048 | 17'773 |
| Autres immobilisations incorporelles | 139 | 15 |
| Immobilisations en cours | 138 | 244 |
| Immobilisations incorporelles | 277 | 259 |
| Total actifs immobilisés | 19'325 | 18'032 |
| TOTAL ACTIFS | 68'182 | 62'934 |

COMPTES STATUTAIRES

Bilan

EN KCHF

PASSIFS

| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|---------------|---------------|
| Dettes bancaires portant intérêts | 250 | 822 |
| Fournisseurs envers des tiers | 4'538 | 5'563 |
| Fournisseurs, parties liées | 28 | 226 |
| Avances sur travaux en cours | 24'840 | 20'995 |
| Dettes fiscales | 571 | 401 |
| Autres créanciers | 726 | 704 |
| Autres créanciers, stés du Groupe portant intérêts | 304 | 304 |
| Part à court terme des engagements de leasing | 1'062 | 471 |
| Passifs de régularisation | 1'049 | 1'119 |
| Provision p/frais de recherche et développement | 400 | 400 |
| Provisions p/litige et risques produits | 1'201 | 1'201 |
| Provision p/risques industriels et travaux de garantie | 1'377 | 1'377 |
| Capitaux étrangers à court terme | 36'346 | 33'582 |
| Dettes bancaires portant intérêts | 1'650 | 1'950 |
| Engagements de leasing à long terme portant intérêts | 3'096 | 1'427 |
| Capitaux étrangers à long terme | 4'746 | 3'377 |
| Total capitaux étrangers | 41'092 | 36'959 |
| Capital-actions | 14'040 | 14'040 |
| Réserve légale issue du bénéfice | 2'814 | 2'814 |
| Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice | 1'100 | 1'100 |
| Report de bénéfice de l'exercice précédent | 8'021 | 5'705 |
| Résultat de l'exercice | 1'115 | 2'316 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice / pertes cumulées | 10'236 | 9'121 |
| Total capitaux propres | 27'090 | 25'975 |
| TOTAL PASSIFS | 68'182 | 62'934 |

COMPTES STATUTAIRES
Compte de résultat

En KCHF

| | 2019 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires net | 53'149 | 69'661 |
| Variation des travaux en cours | 4'060 | (8'153) |
| Variation des stocks produits finis et semi-finis | 651 | 1'331 |
| Autres produits d'exploitation | 521 | 202 |
| Total des produits d'exploitation | 58'381 | 63'041 |
| Matières premières, consommables et marchandises | (21'237) | (25'999) |
| Services, jouissance de biens de tiers | (16'212) | (13'154) |
| Frais de personnel | (16'919) | (18'640) |
| Autres charges d'exploitation | (635) | (114) |
| Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) | 3'378 | 5'134 |
| Amortissements | (1'890) | (1'913) |
| Résultat opérationnel (EBIT) | 1'488 | 3'221 |
| Charges financières | (661) | (612) |
| Produits financiers | 465 | (1) |
| Résultat avant impôts | 1'292 | 2'608 |
| Impôts sur le bénéfice | (177) | (292) |
| Résultat net de la période | 1'115 | 2'316 |

Notes aux états financiers statutaires

Information sur les principes utilisés dans les comptes annuels :

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

Des réserves sur les stocks et les travaux en cours ont été constituées dans les limites fiscalement admises.

COMPTES STATUTAIRES

Annexe

En KCHF

1. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan

| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Créances clients envers des tiers | 6'606 | 7'107 |
| Provision pour pertes sur débiteurs | (379) | (393) |
| Total Créances clients envers des tiers | 6'227 | 6'714 |
| Créances clients, parties liées | 291 | 86 |
| Matières premières, approv. et matières consom. | 2'857 | 3'310 |
| Provision pour dépréciation de stock matières premières | (797) | (645) |
| Produits en cours et intermédiaires | 4'123 | 3'251 |
| Produits finis et marchandises | 2'961 | 2'700 |
| Total Stocks | 9'144 | 8'616 |

2. Dissolution de réserves latentes

| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-------------------|-------------------|
| | - | 2 |

3. Engagements en faveur de tiers (nombre)

| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|--|-------------------|-------------------|
| | 35 | 37 |

4. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

| | |
|---------------------|---------------------|
| 31.12.2019 | 31.12.2018 |
| inférieur à 250 EPT | inférieur à 250 EPT |

5. Participations importantes

| <u>Société</u> | <u>But</u> |
|------------------|--|
| Efimex SA, Aigle | Etude, planification et réalisation de constructions de toute nature |

| | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 31.12.2019 | 31.12.2018 |
| Part du capital 100% | Part du capital 100% |
| Droits de vote 100% | Droits de vote 100% |

6. Indications sur les actionnaires principaux

| <u>Nom</u> | <u>Actions détenues (nominatives)</u> | <u>Droit de vote en %</u> |
|------------------------|---|---------------------------|
| Sitindustrie Suisse SA | 30'000 | 42.74% |

| <u>Nom</u> | <u>Actions détenues (porteurs)</u> | <u>Droit de vote en %</u> |
|------------------------|--|---------------------------|
| Sitindustrie Suisse SA | 26'499 - | 37.75% |

7. Dettes envers des institutions de prévoyance

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| 31.12.2019 | 31.12.2018 |
| Créances clients envers des tiers | - |

8. Accréditifs

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| 31.12.2019 | 31.12.2018 |
| Créances clients envers des tiers | - |
| | 35 |

9. Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété

| | |
|---|-------------------|
| 31.12.2019 | 31.12.2018 |
| Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété | 9'563 |
| Constitution de gages | 12'200 |
| Utilisation de gages | 12'200 |
| | 10'226 |

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| 10. Engagements conditionnels | | |
| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
| Cautions et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques | 5'142 | 5'900 |
| Cautions et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox | - | 113 |
| Total Engagements conditionnels | 5'142 | 6'012 |
| 11. Engagements de leasing opérationnels | | |
| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
| | - | - |
| 12. Proposition de répartition du bénéfice | | |
| | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
| Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 8'021 | 5'705 |
| Résultat de l'exercice | 1'115 | 2'316 |
| Bénéfice au bilan à disposition de l'AG | 9'136 | 8'021 |
| Proposition du Conseil d'administration : | | |
| Attribution à la réserve légale issue du bénéfice | - | - |
| Report en nouvel exercice | 9'136 | 8'021 |
| Dividendes | - | - |
| Bénéfice au bilan | 9'136 | 8'021 |

13. Evénements intervenus après la date de clôture

Aucun événement qui aurait nécessité une modification de la valeur des actifs et des passifs ou d'une indication dans ce rapport ne s'est produit entre le 31 décembre 2019 et le 26 mars 2020.

Néanmoins, les implications financières liées directement et indirectement à la pandémie COVID-19 ainsi que décisions prises par les autorités fédérales et cantonales depuis 16 mars 2020, impliquent à court terme l'arrêt de certaines activités pour une durée minimale allant jusqu'au 19 avril 2020. Les conséquences financières sont en cours d'analyse et ne peuvent à la date du présent rapport de gestion pas être données. Le Conseil d'administration a pris diverses mesures afin d'atténuer les effets de cette crise et assure que selon son appréciation la continuité d'exploitation n'est pas menacée au moins durant les douze prochains mois.

Information sur l'évaluation des risques

Conformément aux exigences légales de l'art. 961 du CO, Zwhalen & Mayr SA a procédé à l'évaluation des risques de la société, la direction a été mandatée par le Conseil d'administration afin de procéder à l'évaluation des risques. Des séances de travail ont été planifiées et exécutées par cette dernière dans le but d'établir une matrice des risques et de proposer une stratégie afin de pouvoir les diminuer ou les gérer. Le comité exécutif a participé à plusieurs de ces séances et notamment celles qui traitaient des points relevant de la stratégie d'entreprise. Sur la base des travaux de la direction, le Conseil d'administration a consacré une séance d'analyse des risques stratégiques et a validé les documents ainsi que les processus proposés.

Le Conseil d'administration et la Direction ont procédé en 2019 à une revue des risques.

Zwhalen & Mayr S.A., Aigle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire de Zwahlen et Mayr S.A., à Aigle

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Zwahlen et Mayr S.A., comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 56 à 61) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Éléments clés de l'audit

Travaux en cours

Au 31 décembre 2019, la rubrique « Travaux en cours » s'élève à **KCHF 28'922** à l'actif du bilan et à **KCHF 24'840** au passif du bilan. Les travaux en cours sont évalués selon la méthode de l'avancement et tel que décrit en annexe aux comptes : « Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire finale attendue, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement. »

Cette rubrique présente donc un degré de subjectivité important dans la détermination de l'avancement et dans l'estimation du résultat à la fin du projet. Le résultat à terminaison d'une affaire inclut également des hypothèses retenues par la Direction et des appréciations des revendications finales entre les parties. L'existence de contrats déficitaires doit clairement être identifiée.



Au vu de la complexité dans l'organisation des projets de construction, notamment le nombre élevé de partenaires et de sous-traitants impliqués, cette rubrique significative présente un risque inhérent élevé.

Enfin, les contrats signés comportent des conditions contraignantes, dont le non-respect peut entraîner des pénalités importantes, qui doivent être estimées.

Notre approche

Nous avons effectué une revue du processus par le biais d'un test de cheminement. Une revue préliminaire a été effectuée sur la base d'entretiens avec la Direction pour chaque affaire.

Nous avons validé les coûts activés et le degré d'avancement sur la base d'éléments probants (contrats, factures et feuilles d'heures) au moyen d'une procédure statistique d'échantillonnage. Nous avons revu la comptabilisation des coûts supportés et encore à supporter jusqu'à la fin des travaux en comparaison du prix de vente. Nos travaux se basent notamment sur les procès-verbaux des séances de Direction, ainsi que sur les budgets établis et mis à jour par les responsables d'affaires.

Lors de notre vérification, nous avons évalué si, pour la détermination du résultat à terminaison, une procédure d'évaluation adéquate avait été choisie du point de vue méthodologique et si les hypothèses retenues étaient appropriées. Nous avons notamment examiné sous un angle critique l'évaluation des affaires sur la base des estimations de la Direction et des confirmations d'avocats.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques et réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant ;
- nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 728a, alinéa 1, chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 30 mars 2020
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels au 31 décembre 2019

Handwriting practice lines consisting of 28 horizontal dashed lines.